

Table des matières

Introduction générale	page1
Chapitre I : cadre historique sur l’agriculture en Algérie	page 4
Section1 : La situation de l’agriculture en Algérie	page 4
1-1. La Superficie agricole totale (SAT)	page 7
1-2. L’opération de restructuration du secteur agricole.....	page 10
1-3. Des objectifs ambitieux	page 13
1-4. les moyens de réalisations et leur bilan.....	page 14
1-4-1. les moyens de réalisation.....	page 14
1-4-2. le bilan des réalisation.....	page 15
<u>Section2</u> : politiques et instrument du développement agricole en Algérie	
2-1 L’évolution de l’agriculture.....	page 15
2.1.1 Les principales causes du progrès agricole.....	page 16
2-1-2. Principaux atouts de l’agriculture algérienne.....	page 16
2-1-3 L’impacte du développement de la mécanisation sur l’agriculture.....	page 16
2-2 Le rôle de l’agriculture dans l’économie.....	page 17
2-2-1. L’économie et l’agriculture.....	page 18
2-2-2. Les structures économiques de l’agriculture.....	page 19
2-3. la place de l’agriculture dans l’économie nationale.....	page 19
2-3-1. la place de l’agriculture dans le PIB.....	page 19
2-3-2. taux de croissance de la production agricole.....	page 20

3-3. La politique agricole en Algérie.....	page 22
3-3-1. quelques politiques complémentaires.....	page 22
3-3-2. le renouveau agricole et le renouveau rural.....	page 24
3-3-3. Le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui technique aux producteurs (PRCHAT).....	page 25
3-3-4. L'élevage en Algérie.....	page 26
3-3-5. Les espèces d'élevages en Algérie.....	page 26

Section 3 : Le plan national de développement agricole (PNDA)

3-1. Rappel des principales orientations du plan national de Développement agricole.....	page 30
3-2. Démarche pour la mise en œuvre du plan national Développement agricole.....	page 32
3-3. Les objectifs du PNDA.....	page 33

Chapitre II : Les dispositifs et les modes de financement de l'élevage bovins en Algérie

Section 1 : Les perspectives de l'élevage bovin en Algérie

1-1. Historique sur l'élevage bovin en Algérie	page 36
1-2. Le cheptel algérien.....	Page 38
1-3. la filière lait en Algérie.....	Page 39
1-3-1. la place de la filière lait dans le PNDA.....	Page 41
1-3-2. la production laitière en Algérie	Page 42
1-3-3. contraintes de l'élevage bovin et de la filière lait en Algérie ...	page 44

Section 2 : Evolution des modes de financement de l'élevage bovin

2-1. le crédit agricole	page 45
2-1-1. Quelques généralités sur le crédit agricole	page 45
2-1-2. le crédit agricole et la libéralisation de l'économie	page 46
2-1-3. les caractéristiques du Crédit Agricole	page 46
2-1-4. Le financement des producteurs par crédit.....	page 47
2-2. les sociétés agricoles des prévoyances (SAP).....	page 48
2-3. le financement bancaire.....	page 48
2-3-1. les organismes du financement.....	page 49
2-3-1-1. La Banque Nationale d'Algérie (BNA).....	page 49
2-3-1-2. La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA).....	Page 49
2-3-1-3. La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR).....	page 49
2-3-1-4. le Fonds National de Régulation et du Développement de l'Agriculture (FNRDA).....	page 50

Section 3 : Le financement de l'élevage bovin dans le cadre des dispositifs publics

3-1. Agence National de Gestion du Micro crédit (ANGEM).....	page 51
3-1-1. Présentation de l'ANGEM.....	page 51
3.1.2. Mission de l'ANGEM.....	page 51
3.1.3. Les objectifs de l'ANGEM.....	page 52

3.1.4. Conditions d'éligibilité du dispositif ANGEM.....	page 52
3-1-5. Constitution du dossier de crédit.....	page 52
3-2. La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC).....	page 55
3-2-1. Présentation de la CNAC.....	Page 55
3-2-2. L'objectif de la CNAC.....	page 55
3-2-3. Les missions de la CNAC.....	page 55
3-2-4. Les conditions d'éligibilités du chômeur promoteur.....	page 56
3-2-5. Constitution du dossier de crédit « CNAC ».....	page 56
3-3. Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeune (ANSEJ).....	page 60
3-3-1. Présentation de l'organisme de l'ANSEJ.....	Page 60
3-3-2. Les Missions de l'ANSEJ.....	page 61
3-3-3. Les objectifs de l'ANSEJ.....	Page 61
3-3-4. Les intervenants du dispositif ANSEJ.....	page 61
3-3-5. le financement de l'élevage bovin par le dispositif ANSEJ au niveau de la wilaya de Bejaia.....	page 62

Chapitre III : Etude de cas du financement bancaire d'un projet d'élevage bovins

Section 1 : Présentation d'organisme d'accueil (BADR)

1-1. Historique et évolution de la BADR	page 65
1-2. Les activités de la BADR	page 66
1-3. Les objectifs de la BADR	page 66
1-4. présentation de l'agence BADR de Kherrata (360).....	page 66
1-5. Les ressources et emplois de l'agence.....	Page 67

1-6. Présentation du service de crédit.....page 68

Section2 : résultat de l'entretien du porteur de projet d'élevage bovin

2-1. Présentation du porteur de projet d'élevage bovin..... Page 71

2-2. Déroulement de l'activité d'élevage..... Page 71

2-3. Les constructions et les apports alimentaires.....Page73

2-4. Les charges et les recettes d'exploitation..... Page74

2-5. Les contraintes de l'élevage bovin Page 75

2-6. Les obstacles de l'activité d'élevage bovins selon l'enquête Page76

2-7. Le point de vue général sur l'activité d'élevage bovinPage 76

Section3 : Etude de cas d'un porteur de projet d'élevage bovin

3-1. Décision d'éligibilité et de financement projet page 77

3-2. Le contrat préforma multirisque bovine.....Page78

3-3. Les Garanties..... Page79

3-4. Devis d'assurance multirisques bovine..... Page 81

3-5. remboursement dans le cadre de L'ANGEM.....page 82

3-6 les avantages accordés.....page 83

Conclusion générale page 85

Références bibliographique

Listes des tableaux et figures

Liste des abréviations et les annexes

Introduction Générale

Introduction générale

Le thème du financement bancaire des activités agricoles en Algérie est encore très embryonnaire et il existe peu d'analyses fines des changements importants opérés aux cours de ces vingt dernières années.

L'agriculture algérienne a connu au cours de son histoire des déstructurations et des restructurations continues, de celle-ci ont découlé des modes d'organisation nouveaux, des processus de production et des niveaux de rendements variables, quand on parle des modes d'organisation on s'intéresse au redémarrage des activités de recherche dans le domaine de l'économie rurale.

Jusqu'aux années 90, le financement de l'agriculture était assuré par la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural. Les réformes foncières, la privatisation progressive des exploitations collectives et la reprise par les anciens propriétaires des terres nationalisées ont fait émerger un secteur d'exploitation agricole privé très divers.

L'élevage bovin constitue une source de revenus conséquente pour les agropasteurs des régions telliennes qui compense les faibles bénéfices de l'agriculture dus aux surfaces cultivées restreintes et qui contribue à l'extension de cet élevage. Ce secteur, comme tout les secteurs de l'économie algérienne, a besoin de se financer, à ce titre, des différents modes de financements ont été développés tel que : la Banque de l'agriculture et du Développement Rurale, créé en 1982 est devenue autonome à partir de 1990, et avait pour vocation le financement du secteur agro-industriel.

Le fonds de développement Agricole ; créé en 1988, attribut des subventions de l'Etat, mais exige une participation financière du bénéficiaire, il ne porte que sur quelques filières et secteurs d'activités (notamment les céréales, la production laitière etc....)

La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) a été construite suivant un modèle mutualiste et devait assurer le financement du risque agricole. La CNMA s'est transformée en Banque de Dépôt qui effectue toutes les opérations des banques classiques et gère aussi les fonds de développement octroyé par l'Etat. À partir de 1966, elle a créé des « Caisses Mutuelles Agricoles », cependant, l'adhésion volontaire des agriculteurs est quasi

inexistante malgré les campagnes de sensibilisation, le taux d'adhésion dans les années 90 tournait autour de 1% en moyenne.

L'Algérie étant en grande partie désertique, ses potentialités agricoles sont concentrées dans le Nord du pays, avec seulement 20% de surface utilisable pour l'agriculture. Les parcours et les forêts.

Le manque d'infrastructures et les sécheresses régulières rendent actuellement l'économie algérienne très dépendante des importations pour répondre à ses besoins. De ce fait, l'agriculture constitue une des priorités des autorités algériennes afin de réduire sa dépendance alimentaire, et diversifier son économie de « rente pétrolière », sachant que les hydrocarbures représentent 97% des exportations et de 70 % des recettes fiscales.

Ainsi, depuis le début les années 2000, le gouvernement algérien a lancé un programme national de développement de l'agriculture afin de contribuer à la diversification de son économie. Cette politique de Renouveau Agricole et Rurale bénéficie d'importants moyens mais les marges de progrès restent considérables.

Aujourd'hui, l'agriculture représente près de 10% dans le produit intérieur brut alors qu'elle représentait plus de 20% après l'indépendance. Les races bovines exploitées sont représentées par la Frisonne Hollandaise Pie noire, très bonne laitière, très répandue dans les régions littorales. Elle constitue 66% de l'effectif des races améliorées. La Frisonne Française Pie noire est également très répandue et bonne laitière. La Pie rouge de l'Est et la Pie rouge Montbéliarde ont un effectif plus réduit. Cette baisse de production accompagnée de l'explosion démographique a engendré un déficit de la balance commerciale par l'importation d'environ 33% des produits agricoles.

Ainsi, l'objectif de notre travail consiste à l'analyse des différentes politiques de financement des activités agricoles mises par l'Etat algérien et en particulier les stratégies adoptées par l'Algérie dans le financement de l'élevage bovin à travers les différents instruments et dispositifs de financement. A cet effet, un certain nombre de questions méritent réflexion à savoir :

- 1) Quelles sont les réformes et les stratégies mise en œuvre par l'Etat algérien pour développer le secteur de l'agriculture et la place de cette dernière dans l'économie du pays ?

- 2) Quels sont les dispositifs et les instruments mis en place par l'Algérie pour financer l'élevage bovin ?
- 3) Quel est le rôle de la BADR banque dans le financement de l'élevage bovin dans la wilaya de Bejaia ?
- 4) Quelles sont les contraintes qui entravent les éleveurs (élevage bovin) dans leur activité ?

Afin d'apporter des réponses à nos interrogations, nous avons scindé notre travail en trois chapitres.

Le premier chapitre sera consacré à l'historique de l'agriculture algérienne et la place de cette dernière dans l'économie du pays.

Le second chapitre portera quant à lui sur les instruments et les modes de financement de l'élevage bovin dans le cadre des dispositifs publics en Algérie.

Dans le troisième chapitre nous allons présenter d'une façon générale la banque BADR puis son agence de Kherrata, enfin l'étude d'un cas pratique de financement bancaire de l'élevage bovin.

**Chapitre I : cadre
historique sur
l'agriculture en Algérie**

Chapitre I :

Etat des lieux de l'agriculture en Algérie

L'agriculture algérienne a longtemps été le théâtre de contradictions et de problèmes, qui sont le résultat du non concordance des politiques agricoles avec la structure socio-économique du monde rural. Elle se trouve aujourd'hui face à un défi majeur, celui d'assurer la sécurité alimentaire¹.

Section1 : La situation de l'agriculture en Algérie

L'agriculture est un facteur important de l'économie algérienne. Elle génère, en incluant les industries agroalimentaires en termes de balance commerciales des produits agroalimentaires repartis comme suit (248 Millions d'euros d'exportations, et 7845 Millions d'euros d'importations) d'un solde qui s'élève à 7597 Million d'euro, près de 10 % du produit intérieur brut (PIB), mais avec des variations importantes selon les années en fonction des conditions climatiques. Le secteur agricole emploi 11 % de la population active².

Depuis les années 2000, l'agriculture est devenue l'une des priorités du gouvernement afin de diversifier son économie, encore dominée par la production pétrolière.

Les principales productions végétales sont les céréales, largement majoritaires en surface, l'arboriculture, les cultures maraichères, notamment les pommes de terre, et les fourrages. Les petites exploitations de moins de 10 ha dominent largement puisqu'elles représentent 70 % environ de l'ensemble des exploitations, mais elles couvrent seulement 25 % des surfaces cultivées. Les grandes exploitations sont très minoritaires (2% de l'ensemble), mais leur poids économique est important car elles occupent une superficie quasi équivalente aux précédentes. Les exploitations de taille moyenne (entre 10 et 50 ha) représentent une catégorie intermédiaire non négligeable (plus de 25 %) qui occupe la moitié environ de la surface cultivée. Par ailleurs nous soulignons que 2,5 millions d'ha relèvent du

¹Akli AKERKAR Université de Bejaïa (2015-01-01)

ETUDE DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL (PN DAR) : CAS DE LA WIALYA DE BEJAIA

²Indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.2011-2012.

domaine privé de l'État. Elles font l'objet aujourd'hui d'attributions sous le régime de la concession d'une durée de 33 ans renouvelable.

Le secteur agricole algérien souffre d'une faible productivité en raison de plusieurs facteurs défavorables, qu'ils soient externes (aléas climatiques) ou internes (sous mécanisation, faiblesse des investissements, infrastructures déficientes, manque de formation des ressources humaines. Cette faible productivité est encore accentuée par le niveau élevé des terres « en repos » qui représenteraient plus de 3 millions d'ha. L'élevage occupe une place non négligeable, en particulier l'élevage bovin et l'aviculture.³

La croissance dans le secteur agricole a été à 13.7% en 2012 contre 10.5% en 2011 du fait de la dynamique des filières des céréales, du lait, des viandes et de la pomme de terre. Cette hausse est également imputable à l'extension de la superficie irriguée qui va atteindre environ d'un millions d'hectares. La part du secteur agricole dans la formation du PIB a été à 10% en 2012⁴.

En 2014, la production agricole algérienne a atteint 35 milliards de dollars permettant de satisfaire les besoins du pays à 72%. Mais l'Algérie doit importer du lait et massivement des céréales pour un coût de l'ordre de 4 milliards de dollars. Ce sont en effet ces deux derniers produits qui constituent le principal talon d'Achille de l'agriculture nationale et qui l'empêchent de réaliser, du moins à court terme, l'autosuffisance alimentaire.

Tableau n°1 : indices FAO des prix des produits alimentaires de 1^{er} semestre 2015

Mois	Indices des prix des produits alimentaires	viandes	Produits laitiers	céréales	Huiles végétales	sucre
Janvier	178.9	183,5	173,8	177,4	156	217,7
Février	175.8	176,9	181,8	171,7	156,6	207,1
Mars	171,5	170,4	184,9	169,8	151,7	187,9
Avril	168,4	170,8	172,4	167,2	150,2	185,5
Mai	167,1	172,6	167,5	160,8	154,1	189,3

³ NAILI MOHAMED, évolution et adaptation nécessaire du secteur agricole en Algérie, les notes d'analyse de CIHEAM n°52-septembre 2009.

⁴Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) 2015.

juin	164,9	169,5	160,5	163,2	156,2	176,8
------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Source : FAO

Les prix alimentaires mondiaux ont reculé à leur plus bas niveau au premier semestre 2015, en raison d'une offre toujours abondante pour la plupart des produits, y compris les céréales et la viande, selon la FAO. Chose qui s'explique par la hausse de la production mondiale et la baisse des prix du pétrole qui ont permis de plafonner le prix des denrées alimentaires l'an dernier et l'indice recule depuis avril 2014.

Toutefois, les cours du lait ont connu une perturbation aux premiers mois de l'année 2015. Parmi les grandes céréales, les cours internationaux du blé ont baissé de 18 % entre août 2014 et mai 2015 qui s'explique par des récoltes record en 2014/2015 et des stocks à leur plus haut niveau. Durant la même période, les cours internationaux du riz ont cédé 14 %, du à la baisse de la demande des pays acheteurs. Le maïs a vu ses prix internationaux reculer de 6 % sur la période à cause de l'abondance des récoltes et la forte concurrence entre exportateurs, liées à plusieurs campagnes favorables.

Le secteur agricole a enregistré une croissance de 10 % au cours du quatrième trimestre de l'année 2015, contre 1,9 % au quatrième trimestre 2014. La croissance retenue pour le secteur de l'agriculture notamment pour l'année 2015, devra bien entendu être confrontée à celle qui sera issue du traitement des données annuelles lorsque celles-ci seront disponibles. Cette croissance est à l'évidence fortement expliquée par les évolutions de la production végétale et particulièrement celles des céréales. Au total et en 2015, le secteur agricole connaît une croissance évaluée à 7,6 % contre 2,5% en 2014(voire tableau n°1).

Tableau n°2 : Taux de croissance de l'agriculture entre 2014 et 2015.

Glissement annuels (T/T-4) en %

	2014				2015			
Intitulé des NSA	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
agriculture	3,9	2,8	1,4	1,9	6,3	5,5	8,5	10,0

Source : Les comptes nationaux trimestriels (CNT)- - 4ème trimestre 2015.

Principaux atouts de l'agriculture algérienne

- large diversité de milieux agro climatiques
- faible recours aux produits chimiques
- un grand marché (local et de proximité des marchés extérieurs : bassin méditerranéen, pays africains)
- possibilité de mettre sur le marché à longueur d'année et en hors saison:
 - une large gamme de produits ;
 - des produits de grande qualité voire même biologique

1-1. La Superficie agricole totale (SAT):

La superficie agricole utile (SAU) : des terres sur lesquelles sont cultivées des spéculations depuis au moins 5 ans, La Surface Agricole Utile ou S.A.U est de 8,458 millions d'hectares, représentant 20 % de la S.A.T .elle se répartit comme suite:

- les terres labourables (cultures herbacées et terres au repos) ;
- les cultures permanentes (plantations fruitières, vignobles et les prairies naturelles).

Les pacages et parcours : terres sur lesquelles ne s'effectuent aucune façon culturale depuis au moins cinq ans, elles servent au pacage des animaux.

Les terres improductives des exploitations agricoles : elles comprennent les fermes, bâtiments, cours, aires de battage, chemins, canaux, ravins, pistes etc....

❖ Les autres terres. Elles se répartissent de la manière suivante :

Les terres alfatières : terres sur lesquelles l'alfa, plante vivace pouvant servir à la fabrication du papier, pousse naturellement en d'immenses nappes sur les hauts plateaux de la frontière marocaine à la frontière tunisienne ;

- ❖ Les Terres forestières : elles sont constituées de broussailles et de maquis ;
- ❖ Les terres improductives non affectées à l'agriculture : elles concernent les terrains improductifs non susceptibles d'être cultivés ou pacagés (dunes, terrains rocheux, couverts par les agglomérations, voies, rivières etc....).

La superficie agricole totale est de l'ordre de 42 millions d'hectares, ce qui signifie que l'agriculture algérienne n'utilise en fait qu'une infime partie (18%) de la superficie du

territoire national qui est de 238 millions d'hectares. Les forêts occupent une superficie de l'ordre de 4,2 millions d'hectares représentant ainsi 1,8% de cette surface, alors que les zones alfatières n'occupent que près de 2,5 millions d'hectares, c'est à dire un peu plus de 1% de l'étendue du territoire. Par contre, les terres « dites » improductives s'étendent sur plus de 188 millions d'hectares représentant 79% de la superficie totale⁵.

L'examen du tableau relatif à l'évolution de la répartition générale des terres entre 2000 et 2010 nous indique que les superficies ont lentement variées. En effet, les superficies des terres utilisées par l'agriculture ont augmenté de 3,8%, soit un taux d'accroissement annuel moyen 0,37%, les terres forestières de 0,75%, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 0,075%. (Voir tableau n°3). Quant aux terres alfatières et terres improductives, elles ont été marquées respectivement, durant la période 2000-2010, par une régression de l'ordre de 15,06% et 0,60%. L'examen du tableau relatif à l'évolution de la répartition générale des terres entre 2000 et 2010 nous indique que les superficies ont lentement variées. En effet, les superficies des terres utilisées par l'agriculture ont augmenté de 3,8%, soit un taux d'accroissement annuel moyen 0,37%, les terres forestières de 0,75%, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 0,075%. (Voir tableau n°2). Quant aux terres alfatières et terres improductives, elles ont été marquées respectivement, durant la période 2000-2010, par une régression de l'ordre de 15,06% et 0,60%⁶.

⁵Collection sur les statistiques de l'environnement -ONS - 2012

⁶ Rapport du [Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche](#) -série B « superficie et production » 2010.

Tableau n°3: évolution des terres utilisé par l’agriculture de 2000 a 2010(unité : hectare)

Compagne	SAU	Terres improductives des exploitations agricoles	Pacage et Parcours	Totale des terres Utilise par L’agriculture
1999/2000	8227440	866 340	31 794 320	40888100
2000/2001	8193740	875340	31914760	40983840
2001/2002	8228690	882460	31624770	40735920
2002/2003	8270930	911770	31635240	40817940
2003/2004	8321680	1063510	32824410	42209600
2004/2005	8389640	1169440	32821550	42380630
2005/2006	8403570	1187650	32776670	42367890
2006/2007	8414670	1196945	32837225	42448840
2007/2008	8424760	1126355	32884875	42435990
2008/2009	8423340	1087700	32955880	42466920
2009/2010	8435028	1071022	32938300	42444350

Source : [Ministère de l’Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche](#)
-série B « superficie et production »

La superficie agricole globale exploitée en Algérie est estimée à 42 millions d’hectares, dont 32 millions d’hectares de parcours, 7 millions de forêts et de maquis et 8,5 millions de terres arables (5,7 millions d’hectares appartenant à des exploitants privés et 2,8 millions relevant du domaine privé de l’Etat.

Or, depuis de nombreuses années, des terres agricoles sont détournées de leur vocation initiale. Cette tendance va se poursuivre dans les années à venir si les pouvoirs publics ne feront rien pour freiner ou même mettre fin de façon définitive à ce phénomène.

Déjà il faut noter, qu’actuellement cette situation a causé une grande perte pour le pays et va mettre en relief la question relative à la sécurité alimentaire de l’Algérie.

A ce propos, selon un rapport réalisé par les services du ministère de l’Agriculture et du Développement rural sur les perspectives du foncier agricole en Algérie, dont TSA a

obtenu une copie, une moyenne de 112 000 hectares de la superficie globale, sera subtilisée au secteur à l'horizon 2020⁷.

La même étude prévoit que les terres déjà réaffectées à des fins autres qu'agricoles ont atteint les 50 000 hectares en 2005. Une autre étude sur la Mitidja, réalisée par un groupe de chercheurs en juin dernier, fait ressortir que la superficie des terres agricoles détournées de leur vocation a atteint les 10 000 hectares à travers cette vallée. Les transactions de transfert des terres sont entachées d'illégalité dans plus de 50% des cas.

1-2. L'opération de restructuration du secteur agricole

L'étude de la restructuration du secteur agricole en Algérie se doit de distinguer deux principales phases qui sont l'opération de restructuration proprement dite et l'opération de réorganisation. Selon leurs auteurs (du secteur agricole), l'une et l'autre ont pour objectif la mise en place de l'«exploitation humainement maîtrisable et économiquement viable»⁸.

L'opération de restructuration (1980-1987) Lancée au mois de novembre 1980, l'opération de restructuration s'est déroulée en seize mois répartis en deux phases :

- la première concernait l'étude technico-économique des exploitations de l'ancien secteur d'Etat, c'est- à-dire les domaines autogérés, les coopératives agricoles de production des anciens moudjahidin (CAPAM) et les coopératives agricoles de production de la révolution agraire (CAPRA) ;
- la deuxième était relative à la mise en place de nouvelles unités de production, en principe toutes issues de l'étude précitée.
- La rénovation des forces productives agricoles Dans ce domaine, l'Etat avait mené deux actions. La première concernait le rajeunissement de la main-d'œuvre et la seconde était relative au développement des bases matérielles du secteur agricole. De telles mesures s'avéraient nécessaires et même urgentes pour une économie où le phénomène du chômage, surtout pour les jeunes, prenait des proportions inquiétantes.

⁷ M.A.D.R. (2013) et M.A.D.R. (2014). Rapports annuels des statistiques agricoles du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

⁸Bessaoud, O. (1987). La réforme agricole : une nouvelle tentative d'issue à la crise agricole de l'agriculture algérienne. Mondes en Développement, tome 17, n° 67.

Ainsi, dans l'esprit des décideurs, la mise à la retraite des travailleurs âgés du secteur agricole allait offrir l'aubaine de quelque 200 000 postes de travail libérés. En matière de renouvellement des bases matérielles du secteur agricole.

Le cheptel est estimé à 22 M de têtes d'ovins, 3,6M de têtes de caprins et 1,8M de têtes de bovins en 2012. L'élevage algérien caractérise par des pratiques et des systèmes de production extensifs, des cultures fourragères peu développées et des races locales. Seules les productions avicole et laitière sont conduites dans des ateliers spécialisés avec du matériel génétique adapté, mais elles sont largement insuffisantes pour satisfaire les besoins⁹.

- La restructuration des organes de gestion :

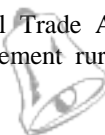
Le principe qui semblait être adopté est l'organisation claire, l'unicité de commandement, donc la possibilité de «sanctions positives ou négatives». Cela signifie que l'objectif de la restructuration est de délimiter, au sein de chaque unité de production, notamment agricole, la compétence et la responsabilité de chaque organe de gestion.

Aussi, Conçue pour donner un visage nouveau à l'ancien secteur agricole public, l'opération de restructuration, qui s'est soldée par le renforcement du contrôle de l'Etat sur l'organisation de l'activité agricole ainsi que par la centralisation de la décision économique, a été vite mise en cause par ceux-là mêmes qui lui avaient donné le jour et qui, sous la pression des institutions financières internationales, se voyaient chargés de la promotion de l'économie de marché. En effet, à peine les premiers résultats ont-ils commencé à jaillir qu'une nouvelle réorganisation du secteur agricole est lancée.

- L'opération de réorganisation (1987-1991) :

Cette opération doit être analysée comme un acte spontané des pouvoirs publics que ne justifiait pas la tendance de l'activité agricole plutôt positive, de l'époque⁴. Comme pour la révolution agraire, mise en application au début des années 70, l'opération de réorganisation du secteur agricole relève du champ d'analyse politique et est le résultat des contradictions opposant entre elles les fractions dirigeantes de cette époque : la fraction libérale du bloc au pouvoir impose désormais sa vision de la gestion de l'économie nationale. Ainsi est née la loi 87/19 du 08-12-1987, relative au "mode d'exploitation des

⁹ Rapport de la Banque mondiale, PNUD, FAO, Ubifrance, CIHEAM, Global Trade Atlas, Commission européenne, MAAF, MAEDI, ministère algérien de l'agriculture et du développement rural, Ambassade de France en Algérie.



terres du domaine national”. Elle procède à la refonte complète et à l’organisation du secteur public en apportant des changements qui peuvent être appréhendés à plusieurs niveaux. Nous évoquerons dans ce texte ceux qui nous paraissent être les plus importants et tenterons de développer en détail celui relatif à la taille et à la nature de la nouvelle exploitation agricole¹⁰.

Parmi les principaux caractères de la nouvelle restructuration, on retiendra :

- L’autonomie de gestion :

On doit se rappeler que l’une des caractéristiques essentielles du système de gestion issu de l’opération de restructuration de 1980-87 est le caractère centralisateur de celui-ci ; ce qui est, dans ce cas précis, synonyme d’absence d’autonomie de gestion. Donc, de ce point de vue, la loi réorganisant le secteur agricole met désormais fin au système de gestion centralisé, de même qu’elle consacre le principe de la gestion autonome. Elle stipule en effet que “nul ne doit s’immiscer dans l’administration et la gestion des exploitations agricoles individuelles et collectives”. Donc, de fait, c’est la dissolution du système de gestion antérieur qui est prononcé : l’Etat n’entretient pas de relation avec la nouvelle exploitation, comme c’était déjà le cas avec l’exploitation privée, si ce n’est par l’intermédiaire du système bancaire, lui-même tenu par les principes de la commercialité.

- La propriété des moyens de production :

Contrairement aux DAS dans lesquels le pouvoir de décision se trouvait entièrement concentré entre les mains de «l’ingénieur gestionnaire», représentant de l’Etat au sein de l’exploitation et, dans une moindre mesure, entre les mains du représentant élu des travailleurs, dans les exploitations agricoles collectives (EAC), ce pouvoir est exercé concurremment par l’ensemble des producteurs. Ceci est dû au fait que les nouveaux attributaires disposent du droit de propriété réel sur l’ensemble des moyens de production de leurs exploitations (matériel, bâtiments, cheptel, vergers, ...), à l’exception de la terre sur laquelle ils exercent le «droit de jouissance perpétuelle». «Octroyés dans l’indivision et à parts égales entre les membres du collectif», ces droits réels sont cessibles et saisissables.

- L’opération de restructuration du secteur agricole public algérien :

¹⁰Brabez.F et Bedrani.S « la restructuration des industries agroalimentaires du secteur public en Algérie » in les cahiers du Cread , N° 46/ 2003.

Obéit, pour reprendre la terminologie officielle, à la logique de constitution d'exploitations économiquement viables et humainement maîtrisables». Le modèle de restructuration mis en place n'a cependant jamais connu de définition claire. Il est empirique mais aussi le résultat des luttes qui animent le secteur agricole.

L'objet de ces luttes se situe, ainsi qu'il a pu être perçu par plusieurs auteurs, au niveau de l'appropriation de ce secteur par les deux principaux acteurs : l'Etat et le collectif des travailleurs, véhiculant chacun un modèle d'organisation et de gestion des exploitations agricoles. En dépit donc des multiples réformes auxquelles fut soumis ce secteur durant les trente dernières années, sept réformes au total, les efforts d'intensification qui ont été déployés se sont à chaque fois soldés, même en présence (ou en l'absence) de résultats significatifs, par le lancement d'une nouvelle restructuration¹¹.

1-3. Des objectifs ambitieux du secteur agricole

Si cette politique a été à l'origine d'améliorations en ce qui concerne la production, le développement et la mécanisation, il y a encore beaucoup à faire. Le dernier plan quinquennal élaboré pour la période 2015-2019 accorde une importance accrue à la résolution d'un certain nombre de problèmes clés. Etant donné le climat aride du pays, on ne s'étonnera pas que l'utilisation de l'eau fasse partie des principales missions que s'assigne le plan. Le gouvernement espère créer 2 millions d'hectares de terres irriguées contre 1,2 million d'hectares aujourd'hui dont plus du quart serait réservé à la production de céréales. Les autorités sont également en plein dans la construction d'un système de canaux et de pompes d'une longueur de 22 km qui contribuera à soutenir la production de céréales dans le nord-est du pays et à soustraire ainsi la production de céréales aux aléas de la pluviométrie ; l'amélioration de l'accès aux terres pour les agriculteurs relevant du secteur informel reste également une priorité.

En outre, l'utilisation d'engrais constitue un autre objectif du nouveau plan du gouvernement en Algérie. Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural subventionne à l'heure actuelle le coût des engrais à hauteur de 20%. Des chiffres publiés par la Banque Mondiale indiquent toutefois que l'utilisation d'engrais en Algérie entre 2009 et 2014 est bien inférieure à celle de certains de ses voisins. En moyenne, les producteurs

¹¹Djenane A.-M. l'exploitation agricole familiale comme modèle de restructuration du secteur agricole public en Algérie. cassetifo In : Abaab A. (ed.), Campagne P. (ed.), Elloumi M. (ed.), Fragata A. (ed.), Zagdouni L. (ed.).Agricultures familiales et politiques agricoles en Méditerranée : enjeux et perspectives. Montpellier : CIHEAM, 1997. p. 251-267.

ont utilisé 12,7 kg d'engrais par hectare de terre arable en Algérie, des chiffres très en deçà de ceux qu'affichent le Maroc (39,1 kg par hectare) et la Tunisie (40,4 kg par hectare).

A l'heure actuelle, le secteur agricole constitue déjà un élément majeur de l'économie hors hydrocarbures du pays. Ensemble, les activités agricoles et agro-industrielles contribuent au PIB de l'Algérie à hauteur de quasiment 10%, et, en 2014, le secteur employait plus de 2,4 millions de personnes soit près d'un cinquième de la population active.

La nouvelle politique agricole dont le lancement remonte à 2008, a joué un rôle moteur dans le développement du secteur ces dernières années, entraînant une croissance annuelle de la production de 8,3% entre 2010 et 2014, contre une moyenne de 6% entre 2000 et 2008. Parmi les mesures introduites on peut notamment citer des dispositions visant à faciliter l'accès au foncier pour les agriculteurs et l'introduction de tarifs préférentiels pour les emprunts à destination des producteurs, ainsi que le déploiement d'efforts visant à encourager ce secteur.

L'Algérie entend également agir en faveur de l'amélioration des compétences techniques de ses agriculteurs. Si le projet n'en est encore qu'à ses débuts, la création d'une Ecole nationale des métiers de l'agriculture, des forêts et de l'agro-industrie (ENMAFA) devrait jouer un rôle capital en ce qui concerne l'amélioration de la formation et des compétences professionnelles. L'école, dont l'emplacement exact reste encore à déterminer, offrira des formations aux métiers des secteurs agricole, forestier et agro-industriel¹².

1-4. les moyens de réalisations et leur bilan :

Il s'agit là de missions de service public que tout Etat digne de ce nom doit assurer.

1-4-1. les moyens de réalisation

Afin de réaliser les objectifs tracés dans le domaine du développement du secteur agricole, l'Etat s'est doté de moyens importants lui permettant de soutenir ces actions qu'il a orientées dans deux directions principales :

- Une politique d'intensification visant à améliorer les rendements et à relever le niveau de production générale dans ce secteur.

¹² MOHAMED NAILI, Evolution et adaptation nécessaires du secteur agricole en Algérie, les notes d'analyse de CHIAM n°52, Septembre 2009,p4-5.

Ceci devait se réaliser par le maintien des exploitations existant et la mise en valeur de nouvelles terres non cultivé auparavant. Cette objectif serait atteint grâce a un secteur public modernisé et a une petite paysannerie nombreuse qu'il suffirait de dynamiser.

En ce qui concerne le financement de l'activité agricole et du développement de la productivité a travers les unités de production, la Banque Nationale d'Algérie est charger au nom de l'état de contrôler toutes les opérations financières des domaines autogérer et des coopérations.

Le system de commercialisation des produits agricoles quand a lui, une politique qui a pour but de les rendre abordables pour le consommateur et rémunérateur pour le producteur.

1-4-2. Le bilan des réalisations

Les objectifs principaux fixé a l'agriculture n'ont pas été convenablement réalisé, la dépendance vis-à-vis les importations pour les produits de première nécessité s'est fortement accrue depuis quelques années et ce en raison de l'accroissement des besoins qu'ont suscité l'essor démographique. Ainsi, la complémentarité souhaiter entre l'industrie et l'agriculture est loin de suivre la bonne voie. Cette défaillance n'est pas dans le sens unique, a son tour l'agriculture n'as pas reçu de l'industrie ce quelle devait recevoir ce qui concerne les équipements nécessaires a sa modernisation. D'ailleurs, le faible taux de réalisation des investissements dans le secteur agricole est relie directement a la non disponibilité des matériels de grandes qualités¹³.

Section2 : Politiques et instruments du développement agricole en Algérie

2-1 L'évolution de l'agriculture

Le développement actuel de l'agriculture nous laisse constater qu'il ya une augmentation importante des quantités de biens alimentaires produites par l'agriculture contre une diminution de la population active dans le domaine, cela signifie naturellement qu'il ya amélioration des rendements agricoles (par hectare, et par travailleur).

Par ailleurs nous constatons aussi que parmi les apports du temps moderne sur l'agriculture le fait que en tant que secteur l'agriculture est apte à subir des améliorations apportées par la mise en œuvre de politiques agricoles à objectifs divers, ou par l'entretien d'approches de vulgarisation qui ont pour objectif de former l'agriculteur en premier lieu est

¹³ Idem, p14.

de transmettre aux populations agricoles les techniques et méthodes qui leurs permettent d'améliorer leurs productions.

2.1.1 Les principales causes du progrès agricole

L'amélioration des rendements agricole résulte notamment:

- de l'introduction de la modification génétique dans l'agriculture qui a permis d'obtenir des espèces plus résistantes aux aléas atmosphériques et à grande capacité productive.
- du développement des connaissances sur les plantes et animaux et des conditions (d'alimentation, de fertilisation, de santé...etc.) nécessaires pour permettre la réalisation d'une bonne production.
- de l'accroissement du nombre de facteurs de production utilisés par l'agriculture (machines, engrais, produits antiparasitaires...etc.).

Toutefois il est à remarquer qu'une fraction des activités exercées autrefois par les agriculteurs est aujourd'hui réalisée par d'autres catégories professionnelles (chercheurs ingénieurs, ouvriers) qui participent au développement de l'agriculture en fabriquant les engrais, les pesticides, les machines et autres, faisant ainsi dissocier ces tâches du domaine de l'agriculture, mais par conséquent, augmenter les coûts des intrants¹⁴.

2-1-3 L'impact du développement de la mécanisation sur l'agriculture

Parmi les changements importants qu'a connus l'agriculture après l'introduction de la mécanisation, on trouve :

- L'amélioration des rendements : la disponibilité de machines permet de faire le labour dans des moments propices de la saison ce qui permet d'être moins soumis aux aléas climatiques et de faire le travail (moissons, récolte, et fourrage) dans de meilleures conditions, de plus certaines opérations d'amélioration foncières ne peuvent être effectuées sans l'utilisation de puissantes machines telles que le défrichage et le drainage.
- L'augmentation de la productivité du travail humain : c'est-à-dire l'augmentation de la quantité de production réalisée par un seul travailleur, cela permet d'augmenter la superficie de la production tout en gardant le même niveau de coûts mais cet avantage qui permet de produire à moindre coût a provoqué la diminution de la main-d'œuvre agricole dans les grands domaines de production, et d'une manière indirecte l'augmentation de l'exode rural.

¹⁴ HILEL Hamadache. Rente pétrolière et évolution du secteur agricole en Algérie. « Syndrome hollandais et échangeabilité », Mémoire de Master, CIHEAM-IAMM n°103-2010.P 80.

- La diminution du nombre de produits agricoles par exploitation : afin de réduire la diversité des machines nécessaires pour un seul exploitant, les agriculteurs tendent à diminuer le nombre et la diversité de leurs productions et pour mieux utiliser les machines dont ils disposent, ils forment des groupements pour l'utilisation en commun des machines agricoles (entraide, copropriété...etc.).
- Les machines représentent un capital important qui s'ajoute au patrimoine de l'exploitant, leur valeur a tendance à augmenter au fur et à mesure que des améliorations leur sont apportées, mais l'amortissement de ces machines rend plus sensible la trésorerie de l'exploitation aux fluctuations du marché.
- La détention des machines représente un potentiel qui en général pousse l'agriculteur à élargir la surface de son entreprise ce qui intensifie la course à l'achat de nouvelles terres et donc à des endettements importants.

Par ailleurs la motorisation et la mécanisation de l'agriculture ont rendu le travail de l'exploitant moins difficile en le libérant de certaines tâches fastidieuses tel que le trait à la main, l'épandage du fumier...etc.

2-2 Le rôle de l'agriculture dans l'économie

Depuis que l'homme est sur terre, l'agriculture était et restera l'activité qui assure son alimentation quotidienne, son rôle dans la sécurité alimentaire justifie à lui seul le fait que les responsables politiques lui prêtent un intérêt particulier et une priorité absolue, et rend la bonne conduite du secteur de l'agriculture aussi urgente que dans les temps qui précèdent à la révolution industrielle et à la libéralisation du commerce extérieur. Cette importance attribuée à l'agriculture n'est pas liée à la question alimentaire uniquement, mais aussi à celle de la lutte contre la pauvreté, car l'agriculture constitue une source de richesse, de revenus et d'emploi et donc un bon point de départ pour démarrer une économie avec le peu de moyens dont disposent les sociétés pauvres. En effet l'agriculture peut employer un nombre important de travailleurs en amont (engrais, machines, récolte...etc.), et en aval (industrie de transformation, commercialisation des produits, transport...etc.).

2-2-1.L'économie et l'agriculture

Les économistes qui ont étudié les modalités de croissance dans les pays actuellement industrialisés exhortent que le progrès agricole est nécessaire pour la réussite du décollage économique. La plupart des révolutions industrielles semblent avoir été précédées par une amélioration sensible de la productivité et de la production agricole.

S'ajoute à cela les phénomènes d'influence réciproque entre les progrès de l'agriculture et ceux de l'industrie ; en effet, la complémentarité entre ces deux secteurs est primordiale, dans le sens où, l'agriculture constitue un moteur à l'essor industriel du fait qu'elle fournit les matières premières nécessaires non seulement pour l'industrie alimentaire, mais aussi pour plusieurs d'autres branches d'activités tel que le textile, l'industrie pharmaceutique, la menuiserie ... et plus récemment l'agro carburant, de la même manière l'industrie est à l'origine du développement de l'agriculture à travers le progrès technique, celui-ci fournit des matériaux de plus en plus sophistiqués qui facilitent les différentes étapes du processus de la production, et améliorent la productivité agricole. Les améliorations considérables dans la production agricole sont une condition essentielle pour la réussite d'une croissance économique, pour lui le progrès agricole joue un triple rôle qui se clarifie à travers trois faits:

- D'une part, par le fait que grâce à la prospérité de l'agriculture, on peut subvenir aux besoins alimentaires d'une population urbaine en excès, sans recourir à l'importation de produits alimentaires, mais bien au contraire l'agriculture peut concourir par l'exportation des excès de production à l'équilibre de la balance commerciale et engendrer des rentabilités qui peuvent être redirigées vers l'investissement et donc participer à la croissance économique.
- D'autre part du fait que, l'augmentation générale des revenus réels dans l'agriculture liée à l'accroissement de la productivité, permet un prélèvement fiscal plus important, indispensable pour financer les investissements publics d'infrastructure, sans avoir à soumettre les populations rurales à la sous-alimentation, ou la population urbaine à une inflation des prix, en même temps cette élévation des revenus suscite de la part des agriculteurs une demande effective supplémentaire en biens de consommation qui accroît les débouchés de l'industrie nationale.
- En fin, à travers le fait que l'agriculture met à la disposition du secteur industriel une partie de ses revenus excédentaires, qui sont utilisés pour accroître ces capacités de production¹⁵.

2-2-2. Les structures économiques de l'agriculture

Agriculteur produisant de la denrée pour des fins de commercialisation, exerce une activité d'ordre économique qui demande une certaine connaissance des structures économiques du marché et de l'échange des produits agricoles, il s'agit de :

¹⁵w. Rostow, revue économique volume 16, n°4 de titre « les étapes de la croissance économique »,

- L'offre et la demande : l'offre et la demande des produits agricoles sur le marché, notamment les denrées alimentaires, sont caractérisées par leurs fluctuations qui dépendent du temps, certains produits par exemple ne peuvent être disponibles que dans certaines saisons. L'offre de ces produits survenant en intégralité dans la même période de l'année, caractérise le marché par une forte présence de vendeurs de sorte que le retrait de quelques vendeurs n'a aucun impacte sur la situation du marché et celle de l'offre, on parle alors d'atomicité de l'offre, par ailleurs l'offre et la demande des produits agricoles sur le marché présentent une fluidité telle que la demande s'adapte rapidement aux fluctuations de l'offre et de même l'offre s'adapte facilement à la demande.

Le prix : les prix agricole sont, des prix déterminés principalement par le volume de l'offre (Qualité et quantité), le niveau du coût de revient apporte très peu d'influence sur eux.

La distribution : la distribution des produits agricoles est essentiellement déterminée par l'atomicité de l'offre et de la demande et de leur fluidité sur le marché.

Le crédit : la production agricole est caractérisée par l'existence d'un espace de temps plus au moins important séparant les revenus des dépenses, cela engendre à l'agriculteur un important besoin en fonds de roulement (pour alimenter sa trésorerie ou bien pour des investissements divers) qu'il est nécessaire de faire appel au financement externe, le crédit en est donc la solution idéale¹⁶.

2-3. la place de l'agriculture dans l'économie nationale

2-3-1. la place de l'agriculture dans le PIB.

L'agriculture occupe la 2eme place en termes de contribution au PIB. Durant ces cinq années précédentes consécutive .le taux de croissance de l'agriculture a passer de 11,6% en 2011 vers 7,6% en 2015, cette chute n'as pas due a une chute de la valeur ajouter agricole mais a une forte croissance représenter par une grande partie en hydrocarbure qui occupe une place importante dans le PIB(voire le tableau n°3).

Tableau N°4 : taux de croissance des valeurs ajoutées aux prix de l'année précédente chaînés (2011 - 2015)¹⁷

Libelles	2011	2012	2013	2014	2015

¹⁶ BOUKELA MORAD, revue l'Algérie du demain relever les défis pour gagner l'avenir les restructurations agricoles dans l'Algérie dans les années 1990.

¹⁷ MADR.2015

Hydrocarbures	11,6	-3,4	-5,5	-0,6	0,4
Services	4,6	-3,4	-5,5	-0,6	0,4
Agriculture	11,6	7,2	8,2	2,5	7,6
Eau et énergie	7,4	10,2	4,3	6,9	7,3
B.T.P.H	5,2	8,6	7,1	6,9	5,3
Transports et communications	6,2	8,7	8,0	6,2	6,0
Commerce	8,0	5,4	9,6	10,5	6,0
Taxe sur la valeur ajoutée	1,2	9,1	11,9	8,9	4,2
Droit et taxe d'importation	-3,0	45,0	18,0	-5,1	6,0
Production intérieure brute	2,5	3,2	2,8	3,6	4,1
Produit intérieur brut	2,9	3,4	2,8	3,8	3,9

Source : Rapport sur la situation du secteur agricole 2015.

2-3-2. taux de croissance de la production agricole.

En matière de taux de croissance de la production en 2015, l'agriculture a enregistré une croissance de :

- 3,85% en termes de production brute
- 4,65% en termes de valeurs ajoutées
- -1,2 % en termes de prix.

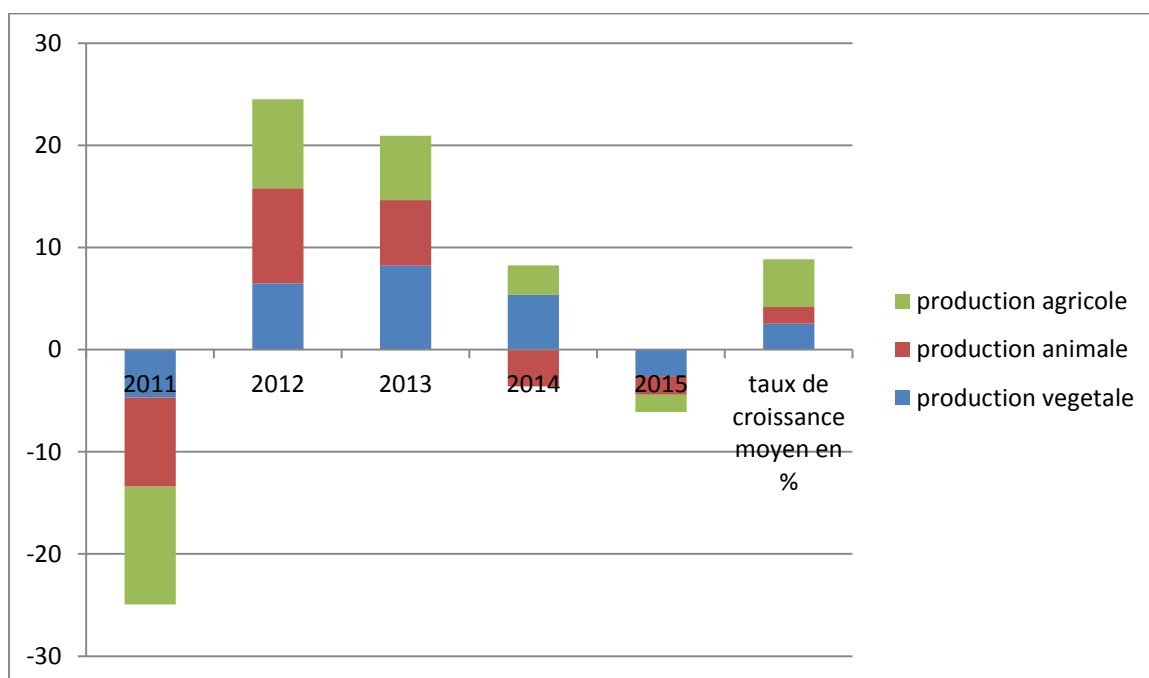
Tableau n°5 : Taux de croissance de la production agricole (2011-2015)

Libelles	2011	2012	2013	2014	2015	Taux de croissance moyen (%) 2011-2015
Production						

végétale	-4,7	6,5	8,2	5,35	-2,6	2,55
Production animale	-8,7	9,3	6,42	-3,6	-1,8	1,62
Production agricole	-11,54	8,7	6,32	2,9	-1,7	4.68

Source : rapport sur la situation du secteur agricole 2015

Figure 1 : taux de croissance de la production agricole en Algérie 2011-2015.



A travers le tableau n°4 on remarque que le taux de croissance moyen entre 2011-2015 de la production végétale est évolue a 2.55% et 1,62 de la production animale et la moyenne de la production agricole est de 4.68% suite aux variations apportées durant ces cinq années revient aux manques de productivité végétale ayant subi les plus forte régressions ce qui concerne :

- l'oléiculture avec -7,28%, avec une diminution de près de 35% de la production d'huile d'olive.
- légumes sec avec -9,48%.
- les céréales -6,2%.
- la tomate industrielle avec -4,2%.

Pour la production animale, les baisses ont concernées notamment :

- Les viandes blanches avec -5,3%.



- Les viandes rouges -2.7%.
- Le miel avec -3,8%.

3-3. La politique agricole en Algérie

Jusqu'en 2000, la priorité politique était donnée à l'industrie algérienne. Une collectivisation massive des terres avait été mise en place, ce qui avait largement favorisé l'émergence d'industries lourdes au détriment de la production agricole et du secteur agroalimentaire. Cette situation, conjuguée à une forte croissance démographique, a favorisé et amplifié la dépendance alimentaire de l'Algérie. La production agricole obtient des résultats appréciables en 2013. De tous les secteurs d'activité, l'agriculture a réalisé la plus forte croissance en volume avec 8,8 % contre 7,2 % l'année précédente. Elle participe à hauteur de 9,3 % du PIB et 12,7 % de la valeur ajoutée de la sphère réelle. Sans atteindre la performance de 2011, sa contribution à l'expansion du PIB (28,3 % soit 0,8 point de pourcentage), au second rang après celle des services non marchands, est nettement supérieure à son poids relatif dans la valeur ajoutée.

En parallèle, les subventions aux prix mises en place par les pouvoirs publics (fixation du prix des céréales, de la farine, du lait et plus récemment du sucre et de l'huile) font porter un risque conséquent sur les finances publiques en cas d'augmentation des prix sur les marchés internationaux, sans pour autant résoudre les problèmes structurels dont souffre le secteur agricole. Face à cette situation de dépendance vis-à-vis des importations, qui pose une question de souveraineté nationale, le secteur agricole et agroalimentaire a été placé au rang de priorité depuis 2000 avec la mise en place successive de politiques agricoles complémentaires¹⁸.

3-3-1. quelques politiques complémentaires

- **2000 : le Programme National de Développement de l'Agriculture (PNDA) :**

Dans le cadre du programme de soutien à la relance économique 2001-2004, plus de 600M€ ont été consacrés au PNDA et à la relance du secteur agricole. Il avait pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire du pays, de promouvoir les revenus et l'emploi dans les zones rurales et de gérer, de façon durable, les ressources naturelles fragiles. Il visait à atteindre un taux de croissance annuel de 10%, contre 4% sur les dernières années de la précédente décennie.

- **2002 : le Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) :**

¹⁸Revue économique Les politiques agricoles à travers le monde ; Banque mondiale, PNUD, FAO, Unifrance, CIHEAM, Global Trade Atlas, Commission européenne, MAAF, MAEDI, ministère algérien de l'agriculture et du développement rural, Ambassade de France en Algérie. .

Parallèlement à la création du ministère délégué en charge du développement rural en 2003, le Programme Nationale de Développement Agricole et Rural est élaboré, avec outre la relance de l'économie agricole, la mise à niveau et la modernisation des exploitations agricoles, un objectif de revitalisation et de développement local des espaces ruraux, tout en veillant à la préservation des ressources naturelles. Parmi les outils privilégiés du développement rural, les Projets de Proximité de Développement Rural Intégrés (PPDRI) ont été mis en place pour renforcer les actions de développement local (infrastructures, santé, éducation...).

- **2008: la politique de Renouveau Agricole et Rural :**

Ces divers plans sont réaménagés en 2008 pour former cette nouvelle politique de Renouveau Agricole et Rural, confiée au Ministère de l'Agriculture et du Développement rural. Une loi d'orientation agricole est promulguée en août avec d'ambitieux objectifs. Axée sur le renforcement de la sécurité alimentaire nationale, elle vise ainsi à réduire les vulnérabilités dans le cadre d'un partenariat public-privé et, grâce à une implication des différents acteurs, à aboutir à l'émergence d'une nouvelle gouvernance dans la politique agricole, ceci à travers l'accompagnement de :

- l'accroissement de la production nationale en produits de large consommation;
- la modernisation et la diffusion du progrès technologique dans les exploitations agricoles ;
- la modernisation et l'organisation des réseaux de collecte et de commercialisation de la production;
- la mise en place des systèmes de régulation interprofessionnels ;
- l'extension des systèmes d'irrigation agricole (objectif 2M ha) ;
- d'un développement des espaces ruraux équilibré, harmonieux et durable.

La politique de Renouveau Agricole et Rural repose sur trois piliers complémentaires :

- le Renouveau Agricole ;
- le Renouveau Rural ;
- le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique aux producteurs (PRCHAT).

3-3-2. le renouveau agricole et le renouveau rural

- **Le Renouveau Agricole :**

Trois grands types d'actions :

- **Lancement de programmes d'intensification et de modernisation :**

Qui visent l'accroissement de la production et de la productivité ainsi que l'intégration de 10 filières prioritaires: céréales, lait cru, légumes secs, pomme de terre, oléiculture, tomate industrielle, arboriculture, phoeniciculture (culture du palmier dattier), viandes rouges et aviculture.

- **mise en place d'un système de régulation des marchés :**

(SYRPALAC) avec deux objectifs : d'une part, sécuriser et stabiliser l'offre de produits de large consommation (céréales, lait, huiles, pommes de terre, tomates, viandes) et d'autre part assurer une protection du revenu des agriculteurs.

- **mesures d'incitation et de sécurisation de l'activité :**

Renforcement du crédit leasing pour l'acquisition de machines et matériels agricoles, dispositif d'assurance contre les baisses de rendement et les calamités agricoles (FGCA), renforcement de la mutualité rurale de proximité, soutien des organisations professionnelles et interprofessionnelles, meilleure adaptation des mécanismes de soutien et des circuits d'approvisionnement en intrants, et effort de sécurisation foncière.

- **Le Renouveau Rural :**

Construit sur la base d'une approche novatrice du développement rural (les Projets de Proximité du Développement Rural Intégré – PPDRI), il cible prioritairement les zones où les conditions de production sont les plus difficiles pour les agriculteurs (montagnes, steppe, Sahara) et une gouvernance forestière plus efficace, en particulier en matière de maîtrise des feux de forêts. Il vise à réinsérer dans l'économie nationale les zones marginalisées en mettant en valeur les ressources locales et les produits de terroir jusque-là négligés. Ces zones sont ainsi appelées à devenir une source potentielle d'exportations agricoles algériennes. Il s'appuie sur cinq programmes : protection des bassins versants, gestion et la protection des patrimoines forestiers, lutte contre la désertification, protection des espaces naturels et des aires protégées et mise en valeur des terres.

3-3-3. Le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui technique aux producteurs (PRCHAT)

Ce programme d'envergure qui vise :

- la modernisation des méthodes de l'administration agricole
- un investissement plus conséquent dans la recherche, la formation et la vulgarisation agricole afin de faciliter la mise au point de nouvelles technologies et leur transfert rapide chez les producteurs ;

- le renforcement des capacités matérielles et humaines de toutes les institutions et organismes chargés de l'appui aux agriculteurs et aux opérateurs du secteur ;
- le renforcement des services de contrôle et de protection vétérinaires et phytosanitaires, des services de certification des semences et plants, de contrôle technique et de lutte contre les incendies de forêts.

Le plan d'action du gouvernement pour la période quinquennale 2015-2019 prévoit, au plan économique, la poursuite de l'effort de développement des infrastructures et la mise en place d'une politique résolue d'encouragement de l'investissement national et étranger. Le gouvernement entend ainsi faire de l'amélioration du climat des affaires le fer de lance de ses politiques innovantes en matière de développement économique, par une levée des contraintes entravant l'essor de l'entreprise et de l'investissement au triple plan des procédures, des délais et des coûts. Un effort conséquent est attendu, durant les cinq prochaines années, dans l'agriculture où le taux de croissance moyen annuel aurait atteint les 13% entre 2010 et 2013. L'amélioration des performances dans ce secteur vital est programmée au travers de mesures techniques comme l'augmentation des superficies irriguées (un million d'hectares supplémentaires).

La promotion de la mécanisation, le recours plus large aux semences à haut potentiel productif, l'augmentation massive des surfaces plantées en oliviers (de 370000 à 1 million d'hectares), le développement des infrastructures de régulation (stockage sous froid, silos, électrification des campagnes) la modernisation des unités de transformation et d'abattage ainsi que le renforcement de l'industrie agroalimentaire.

Un redéploiement administratif et territorial des différentes institutions en charge des programmes de développement agricole est également prévu. Certains bilans de la politique de Renouveau Agricole et rural ont pu être avancés, à ce stade incertains. On constate cependant que, malgré un énorme déficit de son commerce extérieur agroalimentaire (Cf.§3), les exportations de l'Algérie, bien que partant d'un niveau très bas, augmentent régulièrement (elles sont passées de 86M€ en 2008 à 305M€ en 2013), ce qui constitue un signe encourageant¹⁹.

3-3-4. L'élevage en Algérie

¹⁹Rapport de la Banque mondiale, PNUD, FAO, Unifrance, CIHEAM, Global Trade Atlas, Commission européenne, MAAF, MAEDI, ministère algérien de l'agriculture et du développement rural, Ambassade de France en Algérie.

L'élevage n'occupe pas, dans les trois départements d'Algérie, une place relative aussi importante qu'en France métropolitaine, mais il n'en représente pas moins 25 % des recettes brutes de l'agriculture algérienne et l'un des principaux facteurs de l'économie rurale du pays.

C'est l'espèce ovine qui constitue le secteur le plus important de l'élevage algérien ; c'est, en effet, l'espèce le mieux adaptée aux conditions particulières des milieux écologiques et de l'élevage transhumant. L'effectif global du cheptel ovin était estimé, fin 1952, à 6 millions de têtes dont près de 90 % appartenant à des éleveurs musulmans. Au cours de la même année, le cheptel ovin de l'Algérie a fourni, en outre de la consommation locale, 10.000 tonnes de viande nette à l'exportation vers la France métropolitaine, dont 325.00 ovins sur pied et 346.000 carcasses réfrigérées. Il a aussi donné 5.000 à 6.000 tonnes de laines.

Le cheptel ovin est soumis, pour sa quasi-totalité, à tous les aléas de la transhumance et aux risques des saisons. Aussi un effort considérable est-il fait par l'Administration pour le protéger contre la faim, la soif et la maladie, ainsi que pour l'amélioration du rendement en viande.

L'amélioration des pâturages naturels et des terres de parcours, la mise en défens, la constitution de réserves alimentaires et l'étude d'aliments de disette pour ovins constituent les principaux facteurs de la lutte contre la faim.

La lutte contre la maladie a été amplifiée par la création de centres de traitements vétérinaires, l'extension des vaccinations obligatoires, la balnéation anti galeuse et les distributions gratuites de médicaments.

Enfin, l'amélioration des rendements en viande et en laine, est recherchée, surtout par la sélection des races locales et la répartition de béliers sélectionnés aux éleveurs.

3-3-5. Les espèces d'élevages en Algérie :

L'espèce caprine vient après l'ovine avec 3.100.000 têtes, dont 98 % appartenant à la population musulmane. Elle fournit surtout de lait et de fromage et aussi de viande, les pasteurs et agriculteurs des Hauts-Plateaux, des pays de transhumance et des régions montagneuses.

L'espèce bovine est représentée par 850.000 têtes de bétail, dont 75 % entre les mains d'éleveurs musulmans. Elle fournit actuellement la quasi-totalité de la viande bovine nécessaire pour la consommation locale.

En présence de l'augmentation régulière de la consommation, la production laitière fait l'objet depuis plusieurs années d'une politique d'encouragement de la part des Pouvoirs Publics, afin de fournir aux populations du lait sain, abondant et aussi bon marché que possible, malgré les difficultés techniques que rencontre la production laitière en pays méditerranéens. Enfin, l'espèce bovine fournit aussi son travail, des peaux, cornes et boyaux.

La production porcine, relativement peu importante, est entièrement concentrée entre les mains des éleveurs européens. D'effectif variable selon les conjonctures économiques, l'espèce porcine atteignait 80.000 têtes en 1952. Elle couvre dans l'ensemble les besoins en viande de porc frais de l'Algérie, laissant même parfois une légère marge pour l'exportation.

L'élevage équin (cheval, âne et mulet) est encore en grande partie entre les mains des éleveurs musulmans. Il représente au total 820,000 têtes, dont 364.000 ânes, 240.000 mulets et 220.000 chevaux. Malgré la motorisation, la production des équidés et particulièrement celle du mulet conserve toute sa valeur.

Le cheptel est constitué de trois races de vaches laitières : la race laitière, hautement productive, importée principalement des pays d'Europe. La race locale, peu productive, disponible surtout dans les régions montagneuses, prisée surtout pour sa rusticité. La race améliorée, issue d'un croisement entre la race locale et la race importée. Les races locales et améliorées représentent quelque 80% des effectifs.

Ce type de bovin est détenu essentiellement par les éleveurs privés qui contrôlent plus de 90% du cheptel. Les fermes d'Etat, dont les effectifs sont constitués de vaches laitières à haut rendement, n'en contrôlent qu'une très faible part (moins de 10%).

Il faut toutefois préciser que les importations de génisses pleines sont à fort pourcentage d'origine hollandaise et des Montbéliardes. A savoir en outre que le cheptel est localisé dans la frange Nord du pays, particulièrement dans la région Est qui dispose de 53% des effectifs, alors que les régions Centre et Ouest ne totalise respectivement que 24,5% et 22,5% des effectifs bovins. Une plus grande disponibilité de prairies dans les wilayas de l'Est (en 2006) , due à une meilleure pluviométrie, y explique largement cette concentration.

Section 3 : Le plan national de développement agricole (PNDA)

Le plan national de développement agricole s'inscrit dans le cadre de la relance économique et vise donc à promouvoir le secteur vu son importance au plan des équilibres social, écologique, économique et du développement durable.

De ce fait, ses principaux objectifs sont :

- L'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles ;

- La consolidation durable de la sécurité alimentaire du pays ;
- L'amélioration des conditions de vie et de revenus des agriculteurs ;
- La reconstruction de l'espace agricole et la réhabilitation des vocations naturelles des différentes régions du pays ;
- La promotion des productions à avantage comparatif avéré pour leur exploitation ;
- La promotion et l'encouragement de l'investissement agricole ;
- L'amélioration de la compétitivité de l'agriculteur et son intégration dans l'économie nationale ;
- La libération des initiatives privées au niveau des approvisionnements en intrants, de l'écoulement et du conditionnement de la production et de la dissémination du savoir et du savoir-faire.

A cet effet, cinq (05) programmes de développements composent le P.N.D.A :

Le programme de développement des productions agricoles de large consommation et celles à avantage comparatif avéré. Ce programme est réalisé par les exploitants et promoteurs avec, éventuellement, le soutien financier de l'Etat à travers trois fonds de développement qui sont :

- Le Fonds National de Régulation et du Développement Agricole (F.N.R.D.A) ;
- Le Fonds de Lutte contre la Désertification et de Développement du Pastoralisme et de la Steppe (F.L.D.D.P.S) ;
- Le Fonds de Développement Rural et de Mise en Valeur des Terres par la Concession (F.D.R.M. V.T.C).
- Le programme d'adaptation des systèmes de culture aux conditions des différents milieux naturels (reconversions) ;
- Le plan national de reboisement dont les objectifs ont été réorientés en faveur du boisement utile et économique ;
- Le programme de développement des zones de parcours et de production de steppe ;
- Le programme de mise en valeur des terres par la concession et celui de mise en valeur dans le sud qui sera redynamisés selon une approche nouvelle.

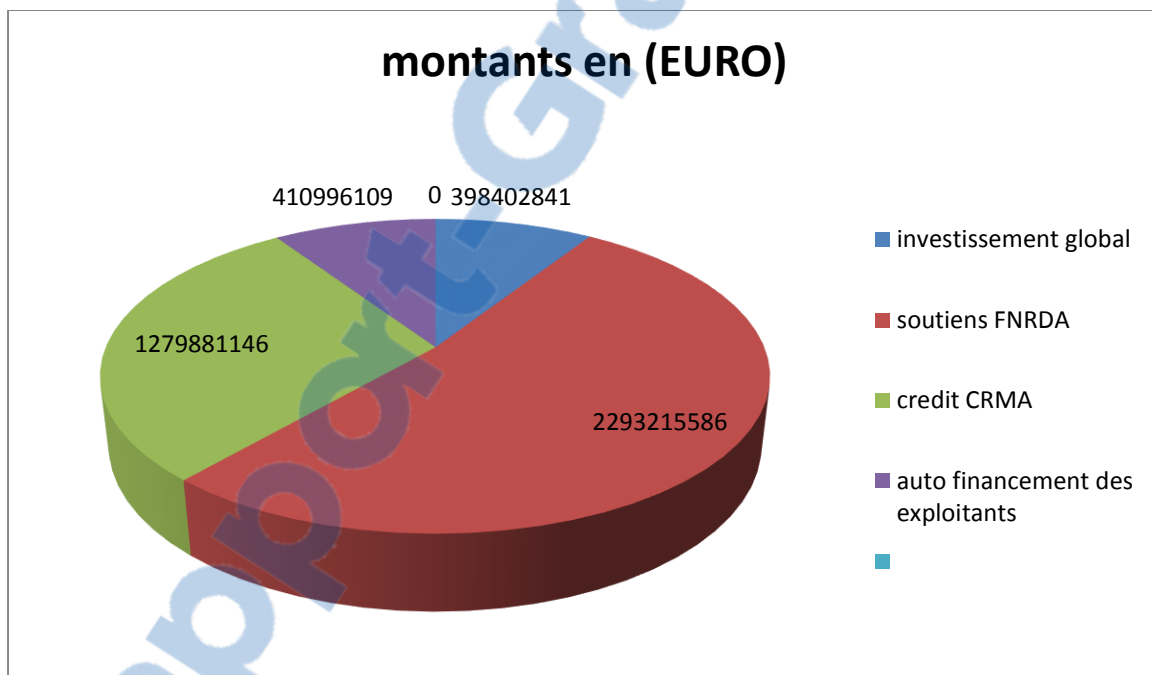
Outre ces cinq programmes, le P.N.D.A se fixe également comme objectif de faire la promotion de l'agriculture biologique et de mettre l'accent sur la préservation des ressources génétiques afin d'assurer un développement harmonieux et durable.

Tableau n°6 : Bilan des opérations financées dans le cadre du PNDA (2005-2010).

Valeur	Investissement globale	soutiens FNRDA	Crédit CRMA	Autofinancement des exploitants
Montants (EURO)	3 984 092 841	2 293 215 586	1 279 881 146	410 996 109
Structures (%)	100	58	32	10

Source : Synthèse du Gredaal, 2005.

Figure n°2 : les répartitions de l'opération financée dans le PNDA (2005-2010)



Une analyse selon les catégories d'activités soutenues permet, par ailleurs, de relever que les grandes cultures (16 %), l'arboriculture (15 %), ainsi que l'irrigation (48 %) a représenté 79 % des investissements réalisés dans le cadre des programmes soutenus par le FNRDA. Ces activités ont bénéficié de 83 % des subventions accordées par le FNRDA aux exploitations agricoles.

Les ayants droits au soutien du FNRDA sont les agriculteurs, les éleveurs à titre individuel ou organisés en coopératives, un groupement professionnel ou association, qui

remplissent les conditions d'éligibilité conformément à la nomenclature déjà définie. Y sont adjointes les entreprises économiques publiques et privées, y compris les établissements publics à caractère industriel et commercial intervenant dans les activités de production agricole, de transformation, de commercialisation et d'exportation de produits agricoles et agro-alimentaires, signataires d'un cahier des charges définissant les droits et obligations de bénéficiaires des interventions de ces fonds.

3-1. Rappel des principales orientations du plan national de Développement agricole :

Le Plan National de Développement Agricole (PNDA) a pour objectif l'amélioration du niveau de la sécurité alimentaire qui vise l'accès des populations aux produits alimentaires selon les normes conventionnellement admises, une meilleure couverture de la consommation par la production nationale et un développement des capacités de production des intrants agricoles et du matériel de reproduction ainsi que l'utilisation rationnelle des ressources naturelles aux fins d'un développement durable et de promotion des productions à avantages comparatifs avérés.

Dans ce contexte le plan national de développement agricole s'articule autour de l'incitation et le soutien des exploitants agricoles pour :

- développer les productions adaptées aux zones naturelles et aux terroirs dans un but d'intensification et d'intégration agro-industrielle par filière (céréales, lait, pomme de terre, arboriculture, viandes rouges et blanche...);
- Adapter les systèmes d'exploitation des sols, dans les régions arides et semi-arides et celles soumises à l'aridité, (réservées actuellement aux céréales ou laissées en jachère et qui constituent une menace de dégradation) au profit de l'arboriculture, de la viticulture, des élevages et autres activités adaptées et de concentrer la production de céréales sur les zones reconnues favorables.

Le plan national de développement agricole, outre les actions suscitées qui s'appliquent sur la Surface Agricole Utile (SAU) (Huit millions d'hectares) vise l'extension de celle-ci à travers la mise en valeur des terres agricoles par les concessions qui permet en même temps la valorisation et la conservation des ressources naturelles, l'accroissement de l'investissement et de l'emploi au profit du secteur agricole et l'extension des Oasis dans le sud. Une première tranche de 600.000 ha est en cours de réalisation²⁰.

²⁰ MESSAOUDI F., 2006. Analyse des performances des irrigations dans une exploitation agricole dans la Mitidja Ouest. Mémoire d'ingénieur, Institut National Agronomique, El harrach, 121 p.

Les critères pour le lancement de telles actions de mise en valeur sont au nombre de trois: économiquement viable, écologiquement durable et socialement acceptable.

A cela s'ajoute, le programme national de reboisement qui se fixe pour objectif à terme de relever le taux de boisement de 11 à 14 % dans le nord du pays²¹.

Le PNDA est appuyé outre l'administration agricole et les instituts techniques par un ensemble de structures nouvelles (Générale des concessions, Institut National des Sols, de l'Irrigation et du drainage, Mutualité Agricole ainsi que par un système coopératif rénové). La mise en œuvre des projets (intensification, reconversion, mise en valeur par les concessions) est soutenue par des fonds spécifiques (Fonds National de Régulation et de Développement Agricole, Fonds pour la Mise en Valeur par les Concessions).

Par ailleurs,

- L'action de préservation et de sécurisation des terres du domaine privé de l'Etat, (ces terres restant propriété de l'Etat en cohérence avec l'objectif de conservation et de valorisation des ressources naturelles annoncée par le Président de la République lors de la réunion des walis en mai 2000) sera consolidé par un dispositif juridique adapté à l'approche économique du secteur.
- Les instruments de gestion économique des programmes se conforment à des principes de rationalité et d'efficacité où les prix et les échanges sur la quasi-totalité des produits et des intrants agricoles sont régulés par le marché.
- Dans le dispositif institutionnel, la profession agricole à travers ses structures de représentation (les organisations interprofessionnelles, les partenaires sociaux et les Chambres agricoles) reste le partenaire privilégié de l'Etat dans l'élaboration et l'exécution du plan National de Développement Agricole.

Les principales opérations définies par le Ministère de l'Agriculture dans le cadre de sa fonction de régulation (mise en valeur dans les zones Nord et Sud du pays, reconversion des systèmes de production et utilisation rationnelle et ciblée des soutiens de l'Etat) convergent essentiellement vers des objectifs de reconstruction du territoire agricole et de conservation des ressources naturelles (eau et sols) aptes à favoriser le développement durable.

Elles sont fondées sur les contraintes agro-climatiques car la plus grande partie du pays reste marquée par l'aridité du climat et où les sols, soumis à des systèmes et des

²¹ BOUDJEMAA M., 2004. Contribution à l'étude technico-économique du Plan National de Développement Agricole cas de la wilaya de Boumerdès. Mémoire d'ingénieur, El harrach, Institut National Agronomique, 114 p.

techniques de production inadaptés, sont menacés par des processus d'érosion et de dégradation irréversible²².

Les orientations contenues dans le programme du gouvernement correspondent également à des impératifs socio-économiques et techniques.

Pour évoquer la dimension internationale, le plan national s'insère dans un processus de reconstruction des vocations agricoles de nos régions, de création des conditions pour accroître à terme la compétitivité de nos activités et de nos produits agricoles et d'aménagement des espaces agricoles pour les rendre plus attractifs pour les investissements directs et la création d'entreprises agricoles, agroalimentaires.

3-2. Démarche pour la mise en œuvre du plan national Développement agricole

La présente circulaire rappelle les contours globaux des démarches initiées et les mesures d'encadrement mises en œuvre pour la concrétisation du plan national de développement agricole.

Elle constitue, avec les autres textes (Décrets, Arrêtés, Décisions et Instructions) régissant le FNRDA, le FMVC, le FPZPP ainsi que les règles relatives au PNR, le dispositif réglementaire auquel les DSA et conservateurs des forêts sont tenus de se référer pour l'exécution des programmes de développement agricole.

Pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé, le Ministère de l'Agriculture préconise de développer des actions d'encadrement et de dynamisation des programmes à travers :

- Le soutien au développement de la production nationale et de la productivité des différentes filières Dans le cadre de la réduction de la facture alimentaire et du soutien à la production nationale, des fermes pilotes préalablement sélectionnées serviront comme unités d'accroissement du matériel de reproduction et des intrants agricoles (semences, plants et géniteurs) et de conservation des ressources génétiques ainsi que comme unités de démonstration et d'expérimentation.

Un intérêt particulier sera également accordé aux productions à avantages comparatifs qui peuvent faire l'objet d'exportation.

C'est ainsi que les aménagements récemment introduits au dispositif de soutien par le

²²Akerkar A., 2012. The National Plan of Agricultural and Rural Development, a cyclical answer to structural problems, communication présentée au XIII World Congress of Rural Sociology, Lisbon, Portugal- du 29 juillet au 4 août 2012.

FNRDA visent d'une part à apporter une simplification des procédures et plus de transparence, de souplesse et de célérité dans l'octroi des aides consenties aux bénéficiaires dans le cadre de schéma directeur par wilaya et par zone homogène et d'autre part à assurer l'atteinte d'objectifs bien ciblés par filière.

- L'adaptation des systèmes de production (reconversion)

Ce programme bénéficie, pour sa mise en œuvre, d'un dispositif de soutien spécifique et adapté faisant appel à la participation des opérateurs économiques de base (agriculteurs).

Ce dispositif de soutien tire son originalité de ce qu'il :

- prévoit des soutiens directs à des activités qui permettent d'assurer des revenus aux opérateurs économiques de base (aide à la mise en place d'activités à revenus immédiats ou à court terme pour pallier la perte de revenus conjoncturels et consécutifs à la réalisation du programme de reconversion).
- Considère l'exploitation agricole dans sa globalité et son unité contrairement aux programmes de développement des filières qui visent le produit lui-même.
- Le soutien à la mise en valeur des terres agricoles par les concessions Des aménagements substantiels au dispositif d'approbation et d'exécution des projets ont été également apportés pour impulser les réalisations sur le terrain. Ces aménagements impliquent, de manière plus directe, les Walis, les DSA et les Conservateurs des Forêts dans le processus de validation, de dynamisation et de suivi des projets²³.

3-3. Les objectifs du PNDA

Le PNDA s'inscrit dans le cadre du programme de soutien à la relance économique (PSRE) initié depuis l'an 2000, il est intervenu dans un contexte marqué par :

- La restructuration et la réorganisation de l'environnement en amont et en aval du secteur agricole, entamées en 1980 ;
- La restitution des terres nationalisées aux anciens propriétaires suite à la loi d'orientation foncière de 1990 ;
- L'exploitation insuffisante et anarchique des potentialités naturelles ;
- La conception des politiques agricoles antérieures au niveau central et en dehors de toute concertation entre l'agriculteur et l'administration ;
- L'aridité du climat de la plus grande partie du territoire national et l'inadéquation des systèmes de production avec les techniques culturales ;

²³Bouzidi A., 2010. Algérie, programme d'investissements publics 2010-2014, l'Etat consolide l'assise de l'économie, *In El-Djazair.com*. N0 30, 2010, pp 20-25.

- L'amélioration de la situation financière du pays après la hausse des prix des hydrocarbures.

Le PNDA constitue un levier devant assurer la modernisation du secteur agricole dans le cadre du passage à l'économie de marché. Fondé sur une évaluation des potentialités du secteur agricole et des contraintes auxquelles il était confronté, le PNDA semble s'engager dans une perspective de développement durable de l'agriculture. Tous les projets doivent être économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement durables²⁴.

Les principaux objectifs du plan²⁵ sont :

- L'utilisation rationnelle et une valorisation des potentialités naturelles (sol et eau) pour rétablir progressivement les grands équilibres écologiques ;
- La consolidation durable de la sécurité alimentaire du pays par l'intensification et la diversification de la production agricole dans les zones favorables ;
- L'amélioration des conditions de vie et des revenus des agriculteurs ;
- L'extension de la SAU par des actions de mise en valeur des terres ;
- La promotion des productions à avantages comparatifs avérés pour leur exportation, particulièrement les produits de l'agriculture dite biologique ;
- L'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et son intégration dans l'économie nationale ;
- La reconstruction de l'espace agricole et la réhabilitation des vocations naturelles des différentes régions du pays ;
- L'adaptation des systèmes de production aux vocations du sol des différentes régions du pays et aux conditions climatiques ;
- La promotion et l'encouragement de l'investissement agricole générateur d'emplois ;
- La libéralisation des initiatives privées au niveau des approvisionnements, de l'écoulement et du conditionnement de la production.

²⁴Bedrani S., 1995. L'intervention de l'Etat dans l'agriculture en Algérie : Constat et propositions pour débat. *In* Options Méditerranéennes, série B/ n° 14, pp. 83-99.

²⁵ HABIBI A, CHEKIRED-BOURAS F.Z, MOUHOUCHE B, analyse de la mise en œuvre du PNDA dans la premier tranche du périmètre de la Mitidja.2009.(thèse magistère).

Conclusion

L'Algérie, pays rural et agricole au lendemain de l'indépendance, est devenue un pays citadin à l'économie fortement tertiaire. L'économie algérienne est condamnée de ce fait à une croissance modeste qui ne répondra sans doute pas à une croissance démographique soutenue. On parle de 55 millions d'habitants à l'horizon 2050.

La diversification économique et la réduction de la dépendance à l'égard du secteur des hydrocarbures sont deux conditions essentielles pour assurer une croissance forte et équilibrée et surtout acquérir une indépendance alimentaire tant souhaitée. Hélas, à la lumière des résultats constatés lors des dernières années, il est évident que le programme de développement actuellement mené par le gouvernement n'a pas été à la hauteur des attentes.

Les importations de produits agroalimentaires ont été assurées jusque-là par la rente pétrolière qui ne va pas perdurer. On estime qu'à l'horizon 2030, c'est-à-dire demain, que la production des hydrocarbures suffira à peine à couvrir les besoins internes. Le revers de l'aisance financière sera terrible pour le pays.

De ce fait, l'Algérie se trouve en fait à la croisée des chemins. Si l'agriculture ne se réforme pas en profondeur pour atteindre une participation efficiente dans la formation de richesses, sans nul doute que le pays se dirige vers un avenir hasardeux qui ne laissera aucune chance pour les générations futures. Il est de notre devoir de tirer le cri d'alarme, espérant qu'il sera entendu par les décideurs du pays.

Chapitre II : Les dispositifs et les modes de financement de l'élevage bovins en Algérie

Chapitre II :

Les dispositifs et les modes de financement de l'élevage bovin en Algérie

Le financement de l'élevage bovin en Algérie a connu plusieurs changements durant ces dernières années, ça revient aux politiques engagées par l'Etat dans le but d'améliorer la productivité locale afin d'atteindre les besoins de la population, à travers la mise en œuvre de plusieurs organismes et dispositifs qui portent sur la facilité d'accès aux financements de cette activité d'élevage bovin en particulier et du secteur agricole en générale.

Section 1 : Les perspectives de l'élevage bovin en Algérie

Il ne paraît pas utopique de prévoir que l'élevage en général et celui des bovins en particulier est appelé à prendre une place prépondérante dans le courant des prochaines années dans certaines régions d'Algérie.

1-1. Historique sur l'élevage bovin en Algérie

Notre pays a connu un développement global relativement important, mais insuffisant pour supporter les besoins de la population, surtout dans le domaine de la production laitière qui est un domaine important des pays développés. L'Algérie paye une facture de 600 millions de dollars pour importer plus de la moitié de notre consommation (soit 5 milliards de litres). La consommation moyenne en Algérie est de 130 l/habitant et par an. Ce qui est nettement supérieur aux normes de l'OMS. L'Algérien, ne pouvant se permettre de consommer des protéines provenant du poisson de la viande rouge ou blanche se rabat sur le lait et le pain. Il en consomme environ 500 cl de lait et 500 g de pain. Heureusement que l'Etat soutient ces deux principales matières. Beaucoup d'agriculteurs se sont jusqu'à présent obstinés à cultiver des céréales sur des terres ayant une toute autre vocation, avec l'espoir de réaliser bien vite des bénéfices énormes. Ce changement agricole réclamée depuis longtemps et surtout ces dernières années, trouve dans la situation actuelle maintes raisons pour le justifier.

La production algérienne en lait et en viande n'arrive pas à couvrir la demande bien modeste du consommateur. Il semble permis de penser que la demande augmentera avec le temps. Beaucoup de la population ne peuvent plus se permettre de consommer mensuellement de la viande.

Depuis longtemps, ce qui était nécessité est devenu impossibilité. A ce rythme l'importation et ses barons ont de beaux et longs jours devant eux. Il faut cependant reconnaître que depuis plusieurs années, tous les gouvernements qui se sont succédé avaient réaffirmé leur souci d'assurer l'autosuffisance alimentaire, particulièrement dans le domaine laitier. Car notre devenir alimentaire ne dépendra que de nous.

Malgré les énormes efforts consentis en matière des différentes aides aux éleveurs, les importations de bovins par le soin d'opérateurs économiques (importation du rébus européen, en 2013 plus de 25000 génisses importées ont traversé nos frontières, faisant le bonheur de nos voisins). Importations d'équipements Réalisation d'infrastructures, Formation et vulgarisation (qui végètent avec la disparition des écoles d'agriculture). La restructuration de cette filière est primordiale, avec la création d'entreprises d'élevages modernes. Pour cela, il faut opter pour les grandes exploitations. Tout en encourageant les petits éleveurs qui pour eux la production laitière est une vocation qu'ils ont hérité.

Tableau n°7: Evolution de l'élevage en Algérie (2004-2013).

Races	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne
Bovins	1 595 259	1 613 040	1 510 770	1 560 545	1 613 700	1 586 070	1 607 890	1 633 810	1 640 730	1 682 433	1 604 425
Ovins	17 615 928	17 298 790	17 057 250	17 502 790	18 293 300	18 909 110	19 615 730	20 154 890	19 946 150	21 404 584	18 779 852
Caprins	3 026 731	3 129 400	3 280 540	3 324 740	3 450 580	3 589 880	3 754 590	3 837 860	3 751 360	3 962 120	3 510 780
Camelins	234 170	245 490	249 690	253 050	273 140	268 560	286 670	291 360	295 085	301 118	269 833
Equins	43 828	42 570	46 430	47 530	44 590	42 642	43 570	47 040	45 285	44 803	44 829
Total	22 515 916	22 329 290	22 144 680	22 688 655	23 675 310	24 396 262	25 308 450	25 964 960	25 678 610	27 395 058	24 209 719

Source : MADR « série E ».2014.

1.2. L'élevage bovin dans le système de production

L'élevage bovin joue un rôle important dans l'économie agricole algérienne. Il contribue à la couverture des besoins nationaux en protéines animale mais aussi à la création d'emplois en milieu rural. Selon les disponibilités en facteurs de production, la conduite des animaux, les niveaux d'utilisation des intrants, la localisation géographique et les objectifs de production, plusieurs modes ou systèmes d'élevage bovin existent. Les troupeaux bovins exploités peuvent appartenir à des multiples populations composées de femelles issues de vaches importées, de populations issues de croisement ou de populations locales pures. Avec plus de 80% du cheptel national des vaches, la production laitière assurée par ce système est de 60%.

La spécialisation en élevage bovin dans le contexte algérien est peu pratiquée et la production mixte (lait - viande) domine les systèmes de production. Cette diversité des produits bovins favorise la diversité des revenus et par conséquent la durabilité des systèmes de production. A l'exception des ateliers engraisseurs pratiquant uniquement la finition des taurillons, la majorité des systèmes est mixte.

En situation algérienne, le bovin est exploité dans les régions favorables (plaine tellienne) mais aussi en situation déficientes en pluviométrie et ressources alimentaires (Hautes plaines, piémonts et montagnes).

L'élevage bovin de plaine est caractérisée par la dominance des populations importées exploitées en hors sol, ou en système intensif basé sur des cultures de fourrages conduites en irriguée. Le rendement laitier par lactation peut atteindre en moyenne 4000 litres.

L'élevage bovin est toujours associé à la céréaliculture où les jachères et les chaumes sont utilisés en pâturage et les céréales, orge en particulier, comme concentré. Le bovin dans cette situation est exploité pour son lait et sa viande et le matériel animal utilisé est généralement de race importée pure, ou, plus rarement croisée avec la locale. En zones de montagne, les éleveurs exploitent des populations locales conduites en système allaitant. Le mode d'élevage de ces troupeaux est assez bien adapté au milieu qui impose de longues

périodes de pâturage en forêt loin des villages. Ce système contribue à la production de viande alors que le lait est autoconsommé ou utilisé pour l'allaitement des veaux mais rarement vendu.

1-3. La filière lait en Algérie

La filière lait en Algérie se trouve actuellement dans une phase critique, face à une production locale insuffisante, aggravée par un taux de collecte très faible et une augmentation des prix de la matière première sur les marchés internationaux. La production laitière en Algérie régulièrement croissante depuis les années 80 est très faiblement intégrée à la production industrielle des laits et dérivés. La production laitière nationale s'est stabilisée autour de 2 milliard de litres jusqu'à l'année 2008. Cependant le taux d'intégration, qui correspond à la part du lait collecté dans les quantités totales produites, reste très faible, inférieur à 10%.

En Algérie, la filière s'articule autour de trois maillons principaux :

- à l'amont, une grande diversité d'élevages bovins ;
- les organismes de collecte et de transformation à la fois étatiques et privés ;
- les systèmes de mise en marché et les consommateurs ;

L'émergence en amont d'un élevage laitier en mesure d'assurer les approvisionnements nécessaires conséquents en lait, représente la principale condition pour le développement de cette filière.

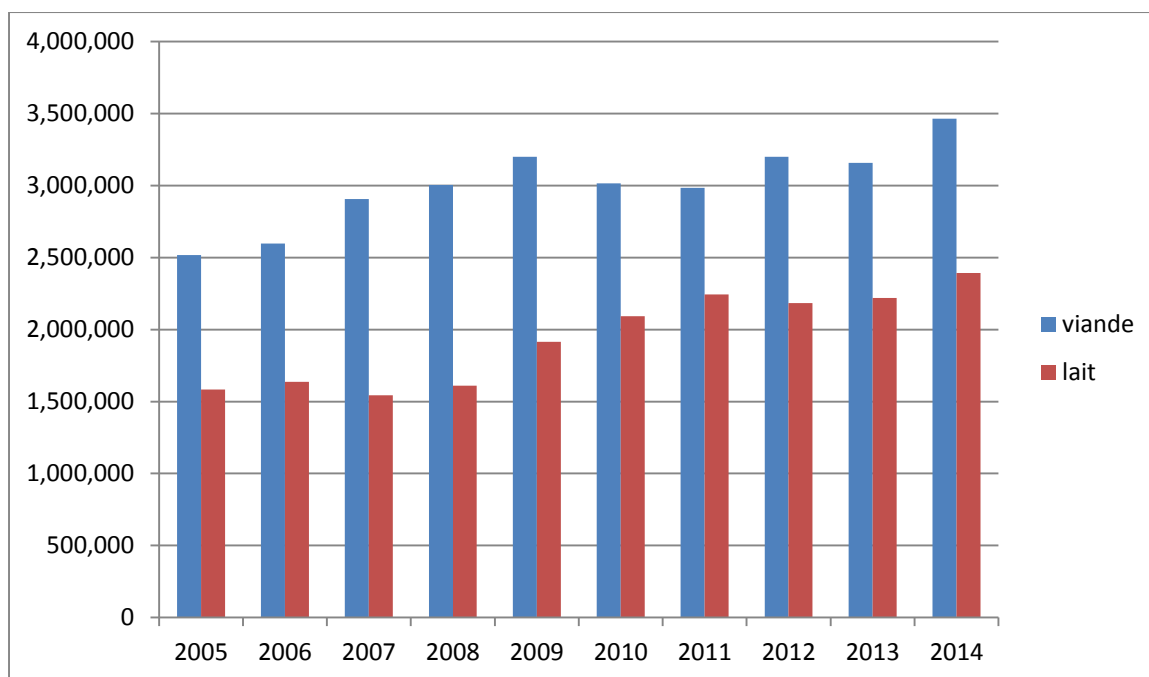
Tableau n°8 : Evolution des produits de l'élevage bovins

Unité: Quintaux sauf précision

Période	Espèces bovins	
	Viandes rouges	Lait (10 ³ L)
2005	2 517 830	1 583 590
2006	2 598 550	1 637 210
2007	2 907 620	1 544 000
2008	3 004 590	1 610 000
2009	3 200 000	1 915 000
2010	3 015 680	2 092 000
2011	2 985 000	2 244 000
2012	3 201 250	2 184 846
2013	3 157 570	2 219 708
2014	3 465 960	2 394 200
Moyenne	3 005 405	1 942 455

Source : MADR 2015.

Figure n°3 :Evolution des produits de l'élevage bovins(2005-2014)



La production des deux(02) produit lait et viande selon le graphe nous constatons qu'il n'ya pas vraiment une forte croissance d'une période a l'autre sauf les deux dernières années (2013 et 2014) y a une augmentation qui revienne sur le nombre élevé des éleveurs des bovins.

1-3-1. La place de la filière lait dans le PNDA

Les objectifs arrêtés par ce plan sont le résultat d'une analyse détaillée de la situation de l'agriculture avec une prise en charge des insuffisances constatées au niveau des programmes issus des politiques antérieures. Ainsi, la filière lait a pu bénéficier d'un accroissement substantiel des aides prévues par le programme antérieur de réhabilitation et une amélioration du contenu et du suivi des actions prévues.

Durant la mise en œuvre de ce plan, de nouvelles données sont apparues au niveau économique et social. Avec la confirmation globale de l'ouverture du marché, la libre entreprise réelle venait de naître. L'agriculture, premier jalon de l'économie de marché, devrait

connaître une mutation profonde notamment en matière de comportement vis-à-vis de l'entreprise publique et des partenaires sociaux.

1-3-2. La production laitière en Algérie

La production laitière en Algérie est évaluée à 2,7 milliards de litres en 2011 et concentrée à 89 % dans le nord du pays.²⁶ Le Sud algérien ne participe qu'avec 11 % dans la production laitière nationale. Cela s'expliquerait par des considérations particulières liées à une production locale influencée par des conditions naturelles d'adaptation des races animales introduites.²⁷

Algérie se place ainsi au troisième rang mondial en matière d'importation de lait et produits laitiers, après l'Italie et le Mexique. La production laitière nationale, estimée à deux (02) Milliards de litres par an, ne couvre que 40% des besoins. Le déficit est couvert par des importations de l'ordre de 750 millions USD en 2008²⁸.

En Algérie, la production de lait cru enregistrée en 2012 a été de 1,6 milliards de litres soit un accroissement de 8% par rapport à l'année 2011, le volume de la collecte a néanmoins régresser de manière significative pour atteindre le niveau de 107 millions de litres, soit un taux de collecte de 10%.²⁹

Le volume de la collecte a néanmoins régressé de manière significative (-8%) pour atteindre le niveau de 107 millions de litres, soit un taux de collecte de 10%, selon des statistiques du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. La collecte de lait cru reste relativement faible pour des raisons qui tiennent aux avantages que confère le recours à la poudre de lait importée. Les produits laitiers occupent une place prépondérante dans la structure des importations puisqu'ils représentent près de 20% de la facture alimentaire globale.

Situation de la production laitière en Algérie

²⁶ www.filaha-dz.com

²⁷ www.itelv.dz(institut technique des elevage)

²⁸ Malik MAKHLOUFNEW MEDIT N. 1/2015 La politique laitière algérienne: entre sécurité alimentaire et soutien différentiel de la consommation.

²⁹ ITELV (institut des elevages, 2011).

En Algérie, le secteur laitier présente une dynamique très forte, liée aux conditions générales de l'évolution de la demande³⁰.

L'évolution de la production laitière nationale est illustrée dans le tableau 8.

Tableau n° 9 : Evolution de la production laitière nationale (M.A.D.R, 2015)

Campagne agricole		Production du lait (*1000 litres)	
		Production/trimestre	totale
2013	4 ^{eme} trimestre 2011	498 931	2 290 054
	1 ^{er} trimestre 2012	543 407	
	2 ^{eme} trimestre 2012	679 819	
	3 ^{eme} trimestre 2012	567 897	
2014	4 ^{eme} trimestre 2012	543 448	2 494 403
	1 ^{er} trimestre 2013	602 396	
	2 ^{eme} trimestre 2013	733 757	
	3 ^{eme} trimestre 2013	614 802	

Source : MADR.2015

La production laitière a évolué durant ces campagnes successives d'environ 8%. Cette évolution n'est pas considérée comme importante en raison des fluctuations de la production qui atteint son maximum uniquement pendant les 2èmes trimestres des 2 années successives (679819 et 733757 millions de litres). Ce qui coïncide avec les périodes d'abondance en fourrages verts (printemps). Or, cette production est minimale au 4e trimestre des deux années

³⁰M.A.D.R. (2013) et M.A.D.R. (2014). Rapports annuels des statistiques agricoles du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (M.A.D.R), Alger.

correspondant aux périodes automnales où la fourniture du fourrage vert est faible et l'alimentation est principalement composée de fourrages secs.

La saisonnalité de la production est le résultat de l'effet conjugué des disponibilités alimentaires, des conditions climatiques et de la conduite de la reproduction.

L'effectif des vaches laitières représente globalement 53% du total bovin. Son évolution fluctue entre 3% et 4% durant les campagnes agricoles qui se sont succédées depuis l'an 2009 jusqu'à 2014.

1-3-4. Contraintes de l'élevage bovin et de la filière lait en Algérie

Le développement de l'élevage bovin en Algérie est sous l'influence d'une multitude de contraintes en relation avec le milieu, le matériel animal exploité ainsi que les politiques agricoles adoptées dès l'indépendance.

- **Contraintes liées à l'environnement :**

L'Algérie connaît de fortes contraintes de développement de l'élevage bovin liées à l'environnement. La faible superficie agricole comparée à la superficie totale, et la concurrence entre les spéculations végétales et animales posent des problèmes au développement de cette filière. Il est à noter aussi que plus de 60% du cheptel bovin et 2/3 des vaches importées sélectionnées pour le lait sont exploitées en région recevant moins de 600 mm de précipitation.

- **Contraintes liées au matériel animal :**

Le bovin exploité en Algérie est habituellement subdivisé en deux grandes populations locale (pure ou croisée) ou issue de races importées.

Le bovin local est représenté par la race «Brune de l'Atlas» et par ses croisements avec les races européennes. Leur effectif, dominé par la race locale, est estimé à plus de 80% des effectifs totaux avec une majorité concentrée dans la région des montagnes et conduite en système extensif exploitant des ressources fourragères. Ce type de bovin est exploité pour la production de viande, alors que le lait est destiné uniquement à l'autoconsommation. Dans les

conditions de production difficiles de montagne, la vache produit en moyenne un seul veau en deux ans.

- **Contraintes liées aux politiques agricoles :**

Les politiques mises en place par l'Etat depuis l'indépendance ont contribué au faible niveau d'organisation et de développement de la filière lait. En effet, la marginalisation du secteur privé, la fixation du prix du lait à un prix bas ainsi que le faible développement du segment de la collecte et l'encouragement par les subventions de l'importation de la poudre de lait sont les facteurs freinant le développement de cette filière.

Section 2 : Evolution des modes de financement de l'élevage bovin :

Toutes l'agriculture moderne en particulier l'élevage bovin laitier a besoin pour le développement d'un soutien massif et multi forme de l'Etat, notamment en matière de mobilisation des ressources financières nécessaire. Cella est encore plus vrai pour l'agriculture algérienne dont la presque totalité des exploitations disposent de possibilité de financement réduites qui ne leur permettent pas de faire face aux divers couts d'exploitations et d'équipements. Or, la tendance au désinvestissement et au sous-équipement permanent enregistrée dans le secteur agricole ont été rattachée en grande partie à l'échec de la politique étatique de financement en général et de crédit de l'élevage en particulier.

2-1. le crédit agricole :

Quant au crédit agricole, il est demeuré pendant longtemps fortement lié au statut des banques d'état, notamment la BADR, considéré comme banque spécialisé dans le financement l'agriculture. Cette dernière se contentait de mettre à la disposition des exploitations agricoles publics, le secteur privé en était exclu, les ressources financières avancés par le trésor public, unique prêteur de fonds. En mai 2007, Crédit Agricole CIB en Algérie a obtenu l'agrément de développer une banque de plein exercice. Ce statut lui permet aujourd'hui d'accompagner des clients locaux et internationaux à travers une palette de services de banque commerciale, de trésorerie et de Trade finance.

Le crédit agricole CIB qui mise par l'Algérie a tissé des liens solides avec de nombreuses entreprises locales et internationales, notamment dans les secteurs de l'agro-alimentation, de l'énergie, des infrastructures et des transports. L'Algérie à développer les

métiers de Banque de financement et d'investissement et met tout en œuvre pour répondre aux besoins de ces clients et pour ces institutions financières. L'Algérie y parvenait à mobiliser l'expertise de son réseau internationale ainsi les compétences et l'engagement de ces équipes locales de Crédit Agricole (CIB) Algérie, une entité de droit local pour contribuer au financement de l'économie réelle. La Banque accompagne également les clients du groupe Crédit Agricole ayant des relations d'affaires avec l'Algérie et interagit à cet effet avec les principales banques du pays en particulier dans le cadre de marchés publics.

2-1-1. Quelques généralités sur le crédit agricole

Le crédit agricole a pour objectif d'améliorer la productivité nationale, notamment un soutien pour le développement du secteur agricole accordé par l'Etat, suite à la loi 87-19 qui insiste sur l'instauration des relations de crédit strictement commerciales et oblige les Exploitations Agricoles Collectives (EAC) et Exploitation Agricole Individuelle (EAI) à se financer sur les seules ressources de la BADR et à limiter le financement sur prêt du trésor aux investissements d'accession à la propriété foncière dans le cadre de programmes de mise en valeur des terres publiques. Mais, c'est la loi 90-10 du 4 avril 1990 du crédit et du crédit agricole en particulier plus conforme à l'économie de marché.

2-1-2. le crédit agricole et la libéralisation de l'économie

De façon générale, la libéralisation de l'économie semble avoir rendu plus difficile encore l'accès des agriculteurs aux crédits, si on en juge par la diminution du nombre de dossiers de crédits ouverts à la BADR depuis 1987-88. Cette tendance a été maintenue malgré la bonification des prêts aux agricultures dès le début des années 1990. Il semble que, dans le nouveau contexte d'ouverture et de concurrence, la BADR marque un intérêt plus grand aux commerçants, artisans et industriels qu'aux agriculteurs jugés peu solvables.

Enfin, une nouvelle formule de financement de l'agriculture est introduite officiellement en 1994 avec la création du Crédit Agricole Mutuel sensé être instrument plus efficace de financement parce que géré par les agriculteurs eux-mêmes.

Des caisses locales(62) et régionales(16), ainsi qu'une caisse nationale ont été mises en place en 1996. Elle est opérationnelle mais son rôle est minimum par rapport aux objectifs, semble-t-il, de modicité des ressources financières collectées par le biais des souscriptions, et de la réticence encore forte de l'Etat à leur apporter une aide conséquente.

2-1-3. les caractéristiques du Crédit Agricole :

- Une durée de prêt plus longue que pour une opération industrielle ou commerciale
- Un faible volume des prêts, cela est dû au fait qu'il ya dominance des exploitations agricoles de petite taille, les grandes exploitations sont rares et leurs démentions restent significativement plus petites par rapport aux grandes entreprises industrielles.
- La grandeur du risque est nettement plus importante que celle observée dans le milieu industriel et commercial.
- La difficulté de fournir une véritable garantie à la banque, car la terre n'est pas toujours la propriété de l'exploitant, et ces capitaux d'exploitations sont de type vivant c'est-à-dire des biens périssables ou fragiles qui ne peuvent constituer une véritable garantie.
- La faible rentabilité de l'agriculture par rapport à l'industrie ne permet qu'un faible taux d'intérêt sur les capitaux mis en œuvre.

2-1-4. Le financement des producteurs par crédit

Tel que nous l'avons soulevé dans le chapitre précédent, le financement de l'agriculture par crédit fait partie des structures économiques de la production agricole, les autorités publiques algériennes du secteur agricole sont souvent à la quête de moyens financiers qui peuvent aider et/ou inciter les agriculteurs à la production, et parmi ces moyens le crédit bancaire semble être un outil indispensable auquel l'État a fait recours via la création de produits bancaires bonifiés dont les charges d'intérêts sont supportées par le ministère de l'agriculture.

- **Le crédit RFIG**

Le crédit RFIG est un produit de la BADR lancé le 10/08/08, il s'agit d'un crédit à taux bonifié adressé aux agriculteurs et éleveurs, à titre individuel ou organisés en coopératives (groupement, association, ou fédération), aux fermes pilotes, et aux entreprises qui concourent à l'intensification agricole. C'est un crédit d'une durée de 2 ans, dont les intérêts sont supportés par le MADR sur le compte du FNRDA.

Pour son domaine de couverture, le crédit RFIG englobe le crédit d'exploitation, le crédit de campagne, et le crédit fédératif.

- **Le crédit d'exploitation :**

Il a pour objectif d'aider les agriculteurs à gérer leurs problèmes de trésorerie.

- **Le crédit de campagne :**

C'est le crédit accordé aux agriculteurs pour :

- Acquisition d'intrants nécessaires à l'activité des exploitations agricoles (semences, plants, engrais, produits phytosanitaires... etc.).
- Acquisition d'aliments pour les animaux d'élevage (toutes espèces) de moyens d'abreuvement et de produits médicamenteux vétérinaires.
- Acquisition de produits agricoles à entreposer dans le cadre du système de Régulation des Produits Agricoles de Large Consommation « SYRPALAC ».
- Travaux cultureux, moisson-battage.

- **Le crédit fédératif :**

Le crédit fédératif s'adresse aux opérateurs intégrateurs, aux entreprises économiques, aux coopératives et groupements intervenant dans plusieurs activités agricoles parmi lesquelles on cite :

- Production de céréales ;
- Production de lait ;
- Unités de fabrication de pâtes alimentaires et couscous ;
- Création d'unités d'élevages et centres d'engraissement ;
- Commercialisation, stockage, conditionnement et valorisation des produits agricoles;
- Production et distribution de petits outillages agricoles, irrigation, serres.... ;

- **Le crédit d'Ettahadi**

Ettahadi est un crédit d'investissement octroyé par la BADR, dans le cadre de la création de nouvelles exploitations agricoles sur des terres agricoles non exploitées dont la superficie ne dépasse pas les 10 hectares, et qui relèvent de la propriété privée ou publique, il s'agit d'un crédit bonifié d'une durée de 7 ans, dont le montant ne peut dépasser le un (01) million de dinars par hectare. Son objectif principal est la création, l'équipement et la modernisation de nouvelles exploitations agricoles, ainsi que le renforcement des capacités de production d'anciennes exploitations qui sont insuffisamment valorisées.

Les intérêts du crédit Ettahadi sont pris en charge par le MADR sur le compte du FNDIA comme suit :

- Prise en charge de la totalité des intérêts par le MADR quand la durée de remboursement du crédit ne dépasse pas 3 ans; le bénéficiaire du crédit aura à payer 1 % d'intérêt quand le remboursement est effectué entre 3 et 5 ans ;
- Le bénéficiaire du crédit aura à payer 3 % d'intérêt quand le remboursement est effectué entre 5 et 7 ans.

- Au-delà de cette période, le bénéficiaire aura à rembourser l'intégralité du taux d'intérêt du crédit.

2-2. les sociétés agricoles des prévoyances (SAP) :

Elles avaient pour nom « les sociétés indigènes de prévoyance ». Réées en 1983, elles deviendront à partir de 1952, les sociétés agricoles de prévoyance, ces mêmes SAP, qui en fonction de l'avis d'une commission communale, couvrent les besoins de financement de secteur agricole de 1962 à 1968 grâce au trésor public. Elles avaient pour but l'octroi de crédits à court et moyen terme, ainsi que la fourniture de semences. Le remboursement de ces avances se fait en nature ou en espèces.

2-3. le financement bancaire

Au part avant le financement de secteur agricole été charger par le biais du trésor public puis par celui de la banque central et ce, jusqu'en 1996 date de la création de la première banque primaire algérienne, charger d'apporter l'aide en crédit au secteur agricole sans qu'il est au déchargement total de l'état.

2-3-1. les organismes du financement :

2-3-1-1. La Banque Nationale d'Algérie (BNA)

La BNA est la première banque commerciale publique, créée en juillet 1996, elle est doté de pouvoir très large et notamment du monopole du financement du secteur agricole privé ou non privé. Dans un premier temps et dans l'attente de mettre en place ses structures propres, la BNA continue a utilisé le réseau du crédit agricole mutuel sur la base de principe de l'individualisation des comptes par exploitations agricoles.

Dans un deuxième temps, a partir de 1968, les pouvoirs public ont été poussé à mettre en liquidation toutes les caisses agricoles et a confié le financement directe a court et moyen terme du secteur agricole a la BNA.

Le démembrement de la BNA s'opère et donne naissance a une banque agricole, sensée prendre en charge le financement de toute l'agriculture. Ce sont les pressions du Ministre qui sont à l' origine de cette nouvelle institution.

2-3-1-2. La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA)

La mutualité agricole est une institution professionnelle agricole qui a pour but de réaliser pour ces membres actionnaires fidèles, aussi jettes aux bénéficiaires, toutes opérations de prévoyance sociale, d'assurance ou de compensation basées sur l'esprit de solidarité et cela sans la recherche de bénéfice.

2-3-1-3. La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR)

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rurale(BADR) créée par le décret 82/206 du 13/03/1982 une qualité de banque de dépôt. Elle a spécialement pour objectifs de constituer conformément à la politique du gouvernement, et au développement de l'ensemble du secteur agricole, artisanale et agro-industriel. La BADR est devenu autonome a parti de 1990. L'état ne garantit plus les emprunts bancaires faits par le secteur agricole, elle est pour une obligation de rentabilité. Aussi, elle se transforme en banque classique en appliquant des crédits stricts du crédit bancaire. Ce qui ne donne aucune autorisation aux exploitants dans le secteur agricole d'accès au system bancaire.

2-3-1-4. le Fonds National de Régulation et du Développement de l'Agriculture (FNRDA) :

A partir de l'an 2000, le FNRDA entre en application, c'est un fonds de financement inédit dont a bénéficié le secteur agricole, gérer initialement par la CNMA, puis la BADR, toutes les branches ont été touchées et dans les détails les plus élémentaires, cela s'est traduit sur le terrain par l'application de programme de soutien directe aux agriculture, soutien qui avait pour but principale la mise à niveau des exploitations agricole tels que l'élevage par l'adaptation des Systèmes de productions, le développement puis l'amélioration de la productivités et la valorisation de la production agricole des agricultures et les éleveurs

Le financement assure par ce Fonds, les éleveurs et les agricultures dans le secteur désirent a l'investissement dans le secteur agricole ont adhéré avec force au programme qui, à première vue, répond à leur attentes et leur offre tous les moyens nécessaires pour mettre en marche leurs exploitations qui se trouvaient dans des situations dramatiques.

L'application de ces mesures a été faite dans la précipitation et sans étude au préalable, ni encore un suivi ou contrôle durant la réalisation des projets financier, les prix de référence fixé par l'administration pour la réalisation des différentes opérations étaient beaucoup plus élevés que ceux pratiqués réellement sur le terrain, cette situation alléchante a attiré les pseudo-investisseurs rentiers qui ont violé ce secteur pour en tirer profit sans que leurs projets

soient finalisés et ayant créé aucun emploi, une fois que le soutien de l'Etat a pris fin, la plupart d'entre eux n'ont pu faire face aux divers charges d'exploitation et qui se trouvent hors du champ d'éligibilité au crédit.

Section 3 : Le financement de l'élevage bovin laitier dans le cadre des dispositifs publics

Parmi les instruments de mise en œuvre des politiques agricoles décidées par les pouvoirs publics, figure la mise en place d'un système de financement durable conciliant d'une part les soutiens de l'Etat aux agriculteurs et d'autre part les crédits bancaires.

Bien que beaucoup d'efforts aient été accomplis dans l'accompagnement des agriculteurs à travers les soutiens de l'Etat ou encore dans le cadre des systèmes de crédits bancaires, le rôle assigné au secteur agricole concernant l'élevage bovin dans la consolidation des bases de la sécurité alimentaire du pays, appelle que soit davantage dynamisé le système de financement en vigueur.

3-1. Agence National de Gestion du Micro crédit (ANGEM)

Agence nationale de gestion du Micro-Crédit a été mise en place par le gouvernement dont l'objectif est l'octroi des microcrédits destinés aux jeunes âgés de 18ans et plus sur une échéance de 8 ans³¹.

3-1-1. Présentation de l'ANGEM

L'Agence National de Gestion du Micro-crédit(ANGEM) a été créée par le décret exécutif n°04-14 du 22 janvier 2004, elle représente un outil de lutte contre le chômage et la précarité elle cible toutes les personnes sans limite d'âge et complète le dispositif de l'ANSEJ dont les catégories d'âge ciblées exigent un apport personnel important. Le micro-crédit permis à des démunis d'accéder à des conditions de vie améliorées en créant leur propre activités génératrice de revenus. Lancé pour la première fois en Algérie en 1999 le microcrédit a permis la création de plus de 150.000 activités dans différents secteurs.

L'ANGEM est placée sous l'autorité du chef du gouvernement. Le suivi opérationnel de l'ensemble des activités de l'agence est exercé par le ministre chargé de l'emploi. Elle est dotée d'une personnalité morale et de l'autonomie financière son siège est fixé à Alger. Il peut être transféré en tout autre lieu du territoire national par un décret exécutif pris sur rapport du ministre chargé de l'emploi. L'agence crée des démembrements au niveau local sur décision de son conseil d'orientation.

³¹ www.angem.dz

3.1.2. Mission de l'ANGEM

Instrument de réalisation de la politique du gouvernement pour la lutte contre le chômage et la précarité, l'Agence National de Gestion du Micro-Crédit a pour missions :

- Gérer le dispositif de micro-crédit conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités.
- Octroyer des prêts non rémunéré.
- Notifier aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles aux dispositifs les aides qui leur sont accordés.
- Assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des clauses des cahiers de charge qui lient à l'agence et en les assistant, en cas de besoins, auprès des institutions et organismes concernés par la mise en œuvre de leur projets ;
- Passé des conventions avec des organismes, institutions ayant pour objets de faire réaliser pour le compte de l'agence, des actions d'information de sensibilisation et l'accompagnement des bénéficiaires du microcrédit dans la mise en œuvre de leur activité ;
- Conseiller et d'assister les bénéficiaires du dispositif du microcrédit dans le processus du montage financière et de mobilisation des crédits.

3.1.3. Les objectifs de l'ANGEM

- Le microcrédit vise l'intégration économique et sociale des populations ciblées à travers la création d'activités de production de biens et services.
- Il est destiné aux femmes au foyer et les citoyens sans revenus ou disposant des revenus instables et irréguliers, il comporte deux types de financement.
- Un crédit destiné pour les projets dont le coût : ne dépasse pas 1 000 000 DA, au titre de la création d'activité par l'acquisition de petit matériel, matière première de démarrage et au paiement des frais nécessaires au lancement de l'activité.
- Son délai de remboursement peut aller jusqu'à 8 ans avec un différé de :
- Trois (3) années pour le remboursement du principal du crédit bancaire.
- Une (01) année pour le paiement des intérêts.
- Un prêt sans intérêt, au titre de l'achat des matières premières, dont le coût ne dépasse pas 100 000 DA, celui-ci peut atteindre 250 000 DA au niveau des wilayas du Sud et est remboursable entre 24 et 36 mois.

3.1.4. Conditions d'éligibilité du dispositif ANGEM

- Etre âgé de dix-huit (18) ans et plus.
- Etre sans revenu ou disposer des petits revenus instables irréguliers.
- Avoir une résidence fixe.
- Posséder un savoir-faire en relation avec l'activité projetée.
- Avoir un savoir-faire en relation avec l'activité projetée.
- Mobiliser un apport personnel correspond au seuil fixé 1% du coût global de l'activité.
- Le montant global de l'investissement est de 100.000 DA à 1 000.000 DA.

3-1-5. Constitution du dossier de crédit

Le dossier du crédit, en deux (02) dont un original, est introduit par l'accompagnateur pour l'ANGEM, et l'autre pour la Banque pour le financement du projet.

Ce dossier est constitué des pièces suivantes :

- Une demande manuscrite signée par le promoteur ;
- Extrait de naissance n°12 ;
- Fiche de résidence ;
- Diplôme, qualification professionnelle ou savoir-faire ;
- Copie légalisée de carte nationale d'identité ou du permis de conduire ;
- Un exemplaire de décision d'éligibilité et de financement ;
- Copie du bail de location d'une durée minimum de deux (02) années, renouvelable ;
- Un exemplaire de l'étude technico-économique, préparée conjointement par le promoteur ; et l'ANGEM est complétée par la (les) facture (s) pro forma des équipements et matériels, et/ou des matières premières et/ou des marchandises et/ ou un devis estimatif des travaux d'aménagement à réaliser ;
- Un devis d'assurance des équipements et matériels à acquérir pour une année ;
- Une copie du registre de commerce /carte d'artisan/ ou tout autre document d'immatriculation ;
- Une copie de la carte fiscale ou du certificat d'existence ;
- Un procès-verbal de visite du local devant abriter l'activité, établi par l'accompagnateur de l'ANGEM et co-signé par le promoteur, à l'exception des activités non sédentaires.

❖ Le financement selon le dispositifs ANGEM de Bejaia

Tableau n°10 :Le financement de l'élevage bovin par l'ANGEM dans la wilaya de Bejaia.

SECTEUR D'ACTIVITE	Financement de l'activité élevage bovins par L'ANGEM									
	2011		2012		2013		2014		2015	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Elevage bovins	38	9	89	18	109	25	139	31	51	11
TOTAL	47		107		134		170		62	
TOTAL	520									

Source : Angem – Bejaia

Les statistiques englobent deux (02) types de financements :

- ✓ **AMP : Achat de la Matière Première-100 000.00 DA**
- ✓ **Projet : Achat de la Matière Première et Equipements -1000 000.00 DA**

Analyse du tableau :

Le financement de l'activité d'élevage bovin par le dispositif de l'ANGEM dans la wilaya de Bejaia a connu une forte croissance à partir de 2011 jusqu'à 2014. Les projets financés par ce dispositif s'élèvent à 458 projets (dont 375 bénéficiaires de sexe masculin et 83 de sexe féminin). En ce qui concerne l'année 2015, le nombre des projets financés est de 62 projets, avec une légère baisse par rapport à l'année 2014.

Selon le statisticien nommé dans la direction de l'ANGEM qui a analysé ce déclin concernant le financement de l'élevage bovin ces dernières :

- la plus part des porteurs de projets de ce dispositif ont désistés (abandonner cette activité pour des raisons non confirmées).
- Les difficultés et les entraves liées aux risques soit de couverture de la totalité des charges des coûts de l'aliment des cheptels ou manque de connaissance concernant l'exploitation de l'élevage bovins.
- La plus parts des porteurs de projets en dégagée des pertes entre les dépenses total et les recettes.
- Aussi concernant l'incapacité de financement de fonds de roulement dans le démarrage de l'activité d'élevage.

3-2. La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)

La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) est un organisme créée par le gouvernement afin d'aider les chômeurs de 30 à 50 ans pour la création d'un projet qui va permettre de lutter contre le chômage en facilitant le processus de création d'entreprise.

3-2-1. Présentation de la CNAC

La CNAC est une institution publique de sécurité sociale créée en 1994, (sous tutelle du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale) ayant reçu pour vocation d'atténuer ou « amortir » les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs des travailleurs salariés du secteur économique décidés en application du plan d'ajustement structurel (PAS), la CNAC a connu différentes étapes dans son parcours³².

Dans le cadre du programme de lutte contre le chômage et la précarité, la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) a pris en charge en 2004 le dispositif de soutien à la création d'activités, à la fin de juin 2010 les pouvoirs publics, suite à une évaluation de son parcours, ont pris de nouvelles dispositions pour mieux répondre aux attentes et aspirations de la population concernée.

³² www.cnac.dz

3-2-2. L'objectif de la CNAC

La caisse a été créée dans le but de préserver les postes d'emplois, de protéger les salariés susceptibles de perdre de façon involontaire leur emploi, et même dans le côté de l'entreprise, elle veille à aider celles qui souffrent des difficultés financières. Cette jeune institution a pour mission essentielle d'assurer l'employé et l'employeur contre un risque économique aux incidences sociales défavorables.

3-2-3. Les missions de la CNAC

- Promouvoir l'esprit entrepreneurial par le biais du nouveau dispositif d'aide à la promotion d'activité ;
- Gérer les prestations services au titre du risque qu'elle œuvre ;
- Accompagner les porteurs de projets ;
- Aider et soutenir, en relation avec les services publics de l'emploi et les administrations de la commune et de la wilaya, réinsertion dans la vie active des chômeurs régulièrement admis au bénéfice des prestations de l'assurance chômage ;
- Organiser le contrôle prévu par la législation en vigueur en matière d'assurance chômage ;
- Constituer et maintenir un fonds de réserve pour lui permettre de faire face en toute circonstance à ses obligations vis-à-vis des bénéficiaires ;
- Tenir à jour le fichier des affiliés et d'assurer le recouvrement, le contrôle et le contentieux du recouvrement de l'assurance chômage.

3-2-4. Les conditions d'éligibilités du chômeur promoteur

La Caisse Nationale d'Assurance Chômage bénéficie tout chômeur remplissant les conditions, ci-après, énumérées:

- Etre âgé(e) de trente (30) à cinquante (50) ans ;
- Etre de nationalité algérienne ;
- Ne pas occuper un emploi rémunéré ou exercer une activité pour son propre compte au moment de l'introduction de la demande d'aide ;
- Etre inscrit auprès des services de l'agence nationale de l'emploi comme demandeur d'emploi ou être allocataire de la caisse nationale d'assurance chômage ;
- Jouir d'une qualification professionnelle et/ou posséder un savoir-faire en rapport avec l'activité projetée ;

- Pouvoir mobiliser des capacités financières suffisantes pour participer au financement de son projet ;
- N'avoir pas bénéficié d'une mesure d'aide au titre de la création d'activité.

3-2-5. Constitution du dossier de crédit « CNAC »

Le dossier de crédit, en deux(02) exemplaires dont un original, introduit par l'interlocuteur CNAC auprès de la Banque pour le financement du projet est constitué de:

- Demande de financement adressée à la banque, et établie par le promoteur.
- Extrait d'acte de naissance n°12.
- Certificat ou attestation de résidence.
- Copie du Diplôme, qualification professionnelle, attestation de formation, ou tout autre document justifiant d'un savoir-faire.
- Copie de la carte nationale d'identité.
- Attestation d'éligibilité et de financement ou de conformité et de financement établie par la CNAC.
- Copie du plan d'affaires, accompagnée des factures pro forma et /ou devis estimatifs des travaux d'aménagement ou d'agencements à réaliser éventuellement.

Tableau n°11 : Comment est financé le projet d'investissement par le ³³CNAC.

Coût du projet	Apport personnel	PNR	Crédit Bancaire
Montant global de l'investissement inférieur ou égal, à cinq (05) millions de dinars	1%	29%	70%
Montant global de l'investissement supérieur à cinq (05) millions de dinars et inférieur ou égal à dix (10) millions de dinars	2%	28%	70%

* PNR: Prêt Non Rémunéré CNAC

Durée du crédit bancaire :

³³ CNAC de Bejaia.

- La durée du crédit bancaire est de huit (08) années, dont trois (03) années de différé de remboursement du principal.

Avantages du dispositif CNAC :

- Les crédits accordés dans le cadre du dispositif CNAC sont bonifiés.

❖ **Le financement de l'élevage par le dispositif CNAC de Bejaia :**

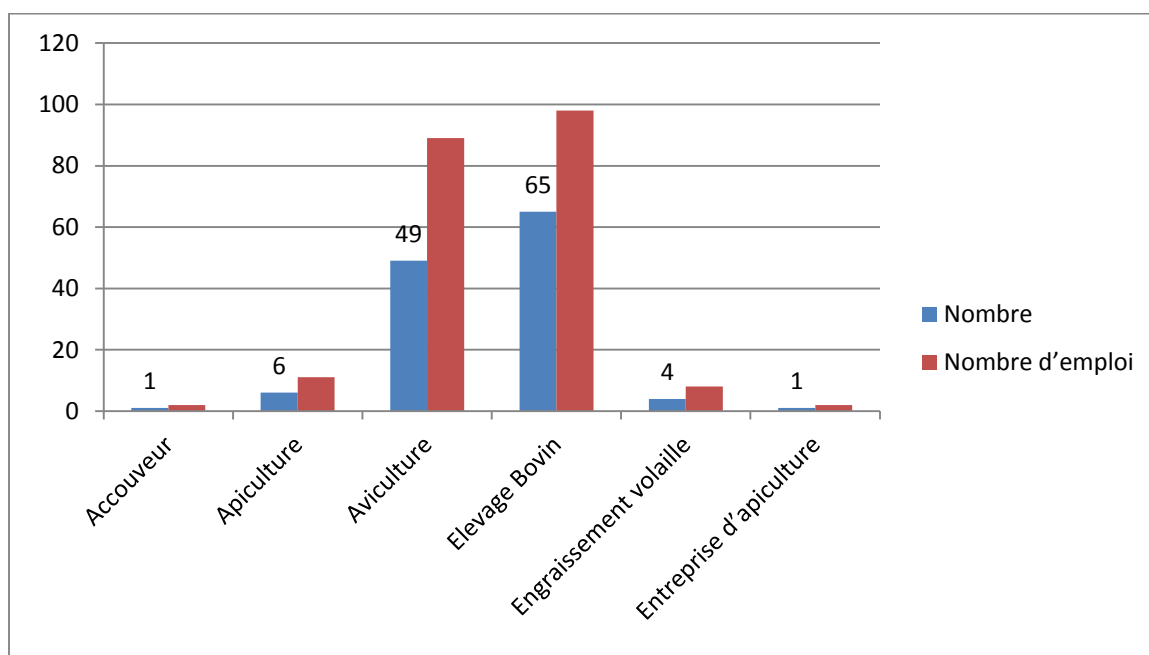
Tableau n°12 : L'évolution de financement de l'élevage par le CNAC de Bejaia (2015)

Activités Agricoles	Nombre	Nombre d'emploi
Accoureur	01	02
Apiculture	06	11
Aviculture	49	89
Elevage Bovin	65	98
Engraissement volaille	04	08
Entreprise d'apiculture	01	02
Entreprise de conditionnement de produits agricoles	01	04

Entreprise travaux agricoles et traitement phytosanitaire	56	82
Entreprise travaux forestiers et d'exploitation	01	02
Maraichère	03	06
Mise en valeur des terres pour l'agriculture	01	02
TOTAL	188	300

Source : Cnac – Bejaia (2015)

Figure n°4 : la part de financement de chaque catégorie d'élevage par le Cnac de Bejaia



Selon le dispositif du Cnac le nombre de projets financés durant la période de 2010 à 2015 s'élève à 188 projets, sont partagés sur 5 activités d'élevage de plusieurs natures et d'une capacité de financement de 121 projets, concernant l'élevage bovin la part réalisée est de 65

projets un taux très élevé par rapport à d'autres activités d'élevage d'une totalité de 121 projets d'un taux de 53,71% sur 121 projets de l'élevage.

Ce taux réalisé par ce dispositif implique le poids d'élevage bovin et l'importance de ce secteur d'activité auprès des porteurs de projets et aussi la confiance accordée par ce dispositif pour le bon déroulement de cette activité qui est considérée comme un investissement parmi les plus rentables, cette importance accordée tirée sur l'étude du marché locale des produits alimentaires primaires (lait et viande).

Aussi on remarque la plus grande part de nombre d'emploi réalisé dans ce secteur est de 98 emplois est plus que les autres secteurs d'élevage d'un taux de 47,11% d'une totalité de 208 emplois.

Par conséquent, ce dispositif a connu un changement sur la qualité des services offerts, ceux-ci impliquent sur l'élimination des crédits concernant le matériel des véhicules, une note qui a influencé d'une façon négative sur le déroulement de l'activité d'élevage bovin d'après les bénéficiaires de ce dispositif. Car, le véhicule est considéré comme un élément très important dans l'amélioration de la productivité à travers la couverture des coûts de transports et bénéficiaires des avantages de l'extension de l'activité afin de réaliser plus des bénéfices malgré les circonstances et les variations du marché public³⁴.

3-3. Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeune (ANSEJ)

Le dispositif de lutte contre le chômage a connu des formes diverses comme le programme de l'emploi de jeune (PEJ) en 1987 ; ensuite le dispositif d'insertion de jeunes (DIJ) 1991 qui a comme mission d'insérer les jeunes dans la vie économique par le biais de créations des micro-entreprises sous la direction de l'Agence Nationale de l'Emploi de Jeune (ANSEJ).

3-3-1. Présentation de l'organisme de l'ANSEJ

L'Agence Nationale de Soutien de l'Emploi des jeunes sous l'abréviation « ANSEJ » a été créée par l'ordonnance N° 96-14 du 24 juin 1996; placée sous l'autorité du chef de gouvernement, c'est un organisme à caractère spécifique régi par les dispositions du décret exécutif N°96-296 du 08 Septembre 1996 ; elle est mise en œuvre en mai 1997 chargée de l'encouragement du soutien et de l'accompagnement des jeunes chômeurs âgés de 19 à 35ans porteurs de projets de création d'entreprise.

Ces prestations s'étalent sur toutes les étapes de formulation et de lancement du projet. Elles sont assurées par des équipes d'accompagnateurs à partir des antennes ou annexes

³⁴ Réaliser par nous-mêmes.

réparties à travers les 48 wilayas du pays. Au stade de la formulation du projet, l'information, l'orientation et le conseil sont prodigués pour déboucher sur la formulation du projet sous la forme d'un business plan (ou étude technico-économique) qui est soumis à la validation d'un Comité de Sélection, de Validation et de Financement des projets (CSVF), chargé de se prononcer sur l'éligibilité du projet.

Après la validation du projet, et préalablement à la mise en place du financement de son projet, le candidat doit choisir la forme juridique de sa future entreprise, compléter son dossier de financement et bénéficie obligatoirement d'une formation aux techniques de gestion d'entreprises.

Au stade de son entrée en exploitation et de sa montée en puissance, le projet fait l'objet d'un appui en termes de suivi. Des visites régulières sont effectuées pour appuyer la familiarisation des nouveaux entrepreneurs au monde de l'entreprise, leur offrir les conseils utiles, opérationnels et fonctionnels, à même d'augmenter leurs chances de réussite³⁵.

3-3-2. Les Missions de l'ANSEJ

Le but de l'ANSEJ est de créer des entreprises qui sont économiquement viables et socialement utiles, dans ce cadre l'agence est chargée de :

- Soutenir, conseiller et accompagner des jeunes promoteurs durant le financement de leurs projets.
- Gestion de la réglementation en vigueur et les dotations des fonds national de soutien à l'emploi des jeunes par l'augmentation des taux d'intérêt dans la limite de mise à sa disposition par le ministre chargé de l'emploi.
- Annoncer aux jeunes promoteurs dont les projets sont éligibles aux crédits des banques.
- Contrôler les promoteurs pour assurer le suivi des investissements réalisés.
- Conseiller et assurer les jeunes promoteurs dans le processus de montage financière et la mobilisation des crédits.
- Elle est chargé notamment de mettre à la disposition des jeunes promoteurs pour toutes les informations de nature économique, technique législative et réglementaire relatives à l'exercice de leurs activités ;

³⁵ www.ensej.dz

- Encourager toutes les formes d'actions et de mesure tendant à promouvoir l'emploi des jeunes à travers notamment des programmes de formation d'emploi et de pré embouche.

3-3-3. Les objectifs de l'ANSEJ

Le dispositif d'aide de soutien à l'emploi des jeunes vise des objectifs principaux :

- La réinsertion des jeunes dans la vie économique et sociale du pays ;
- La réhabilitation des institutions financières dans leurs missions originales et classiques d'intermédiation financière d'évaluation des risques et de prise de décision quant au financement des projets ;
- Le recentrage de l'intervention des pouvoirs publics sur les missions d'assistance et de conseil aux jeunes promoteurs, par la création d'une agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes chargée de ces missions ;
- Favoriser la création d'activité des biens et services par des jeunes promoteurs.

3-3-4. Les intervenants du dispositif ANSEJ

Les intervenants de ce dispositif sont :

- ✓ Le fond national de soutien à l'emploi des jeunes ;
- ✓ Le fond de caution mutuelle garantie risques/crédits ;
- ✓ La banque

3-3-5. le financement de l'élevage bovin par le dispositif ANSEJ :

Tableau n°13 : Structure de financement « ANSEJ »

Coût du projet	Apport personnel	PNR	Crédit Bancaire
Montant global de l'investissement inférieur ou égal à cinq (05) millions de dinars	1%	29%	70%
Montant global de l'investissement supérieur à cinq (05) millions de dinars et inférieur ou égal à dix (10) millions de dinars	2%	28%	70%

Durée du crédit bancaire:

- La durée du crédit bancaire est de huit (08) années, dont trois (03) années de différé de remboursement du principal.

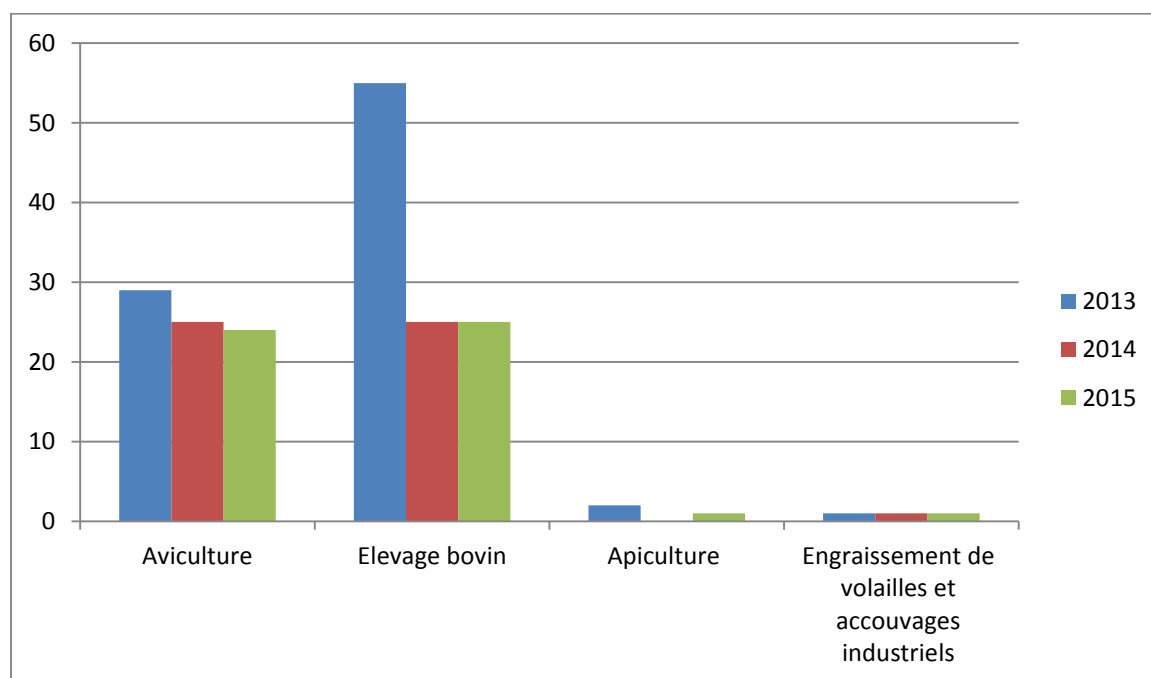
- Les taux d'intérêt sont bonifiés.

Tableau n°14 : évolution des projets financés du secteur d'élevage par l'ANSEJ dans la wilaya de Bejaia de 2013 à 2015³⁶:

DESIGNATION	2013	2014	2015	TOTAL
Aviculture	29	25	24	78
Elevage bovin	55	29	25	109
Apiculture	2		1	3
Engraissement de volailles et accouvages industriels	1	1	1	3
TOTAL	87	55	51	193

Source : Ansej – Bejaia

Figure n°5: le nombre de projets financés par l'Ansej pour chaque catégorie d'élevage dans la wilaya de Bejaia



³⁶ Statistique délivré par la direction ANSEJ de Bejaia.

A travers les statistiques fournis par la direction ANSEJ de Bejaia, ce qui concerne le financement de l'activité de l'élevage en générale.

La totalité des projets financés s'élève à 193 projets depuis 2013 jusqu'au 2015, on remarque que l'élevage bovin est l'activité la plus financée par l'ANSEJ d'une totalité de 109 projets (56.47 %) et a travers le graphe nous constatons que la part la plus financés par ce dispositif est celui de l'élevage bovin par rapport aux autre activités.

Malgré la baisse de nombre de projets financés de l'activité de l'élevage bovin durant ces trois (03) derniers années qui passent de 55 projets en 2013 et se trouve au bout de 25 projets finances en 2015. Cette baisse est du aux perturbations aperçues sur la situation de l'économie en passant vers une politique d'austérité ce qui a bloqué la majorité des projets destinés auparavant vers l'exploitation, ce qui est traduit par la baisse de nombre des projets financés en comparaison aux 3 années (**87**projets en 2013),(**55** projets en 2014)et en fin **51** projets financés en 2015.

Conclusion

L'élevage bovin reste la plus importante activité concernant la capacité de financement par les crédits octroyés dans la cadre des dispositifs publics et l'influence total sur la productivité locale, suite à la création de ces dispositifs publics qui ont contribué non seulement dans le but d'assurer la sécurité alimentaire et la couverture des besoins du marché, mais, aussi à la contribution de la baisse au niveau du taux de chômage on offrant des avantages plus important et la possibilité de créer de l'emploi procurer de revenus et qui visent à la création des activités de production des besoins alimentaires primaires tel que le lait et la viande.

Le rôle des instruments et des dispositifs publics restent un engagement financier considéré comme une condition primordiale dans la réalisation de la rentabilité économique sur le marché local.

Chapitre III : étude d'un cas pratique de financement bancaire de l'élevage bovin par la BADR-banque (agence Kherrata).

Chapitre III

Etude de cas du financement bancaire d'un projet d'élevage bovins

. Dans ce chapitre, nous allons présenter l'agence BADR de KHERRATA, un chapitre dans lequel nous allons détailler le déroulement de l'activité d'élevage bovin, d'abord sous forme d'une étude d'un dossier financé au sein de cette agence bancaire et puis nous allons présenter les grandes lignes de l'entretien que nous avons réalisé avec l'un des bénéficiaires d'un projet d'élevage.

Section 1 : Présentation d'organisme d'accueil (BADR)

1-7. Historique et évolution de la BADR :

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural est une institution financière nationale créée le 13 mars 1982, sous la forme juridique de société par actions. Son capital est de 33000000000 DA. Elle a pour missions principales le développement du secteur agricole et

la promotion du monde rural.

Constituée initialement de 140 agences, son réseau compte actuellement plus de 300 agences et 39 directions régionales. Quelques 7 000 cadres et employés activent au sein des structures centrales, régionales et locales. La densité de son réseau et l'importance de son effectif font de la BADR la première banque à réseau au niveau national.

La BADR³⁷ est une société par action au capital de trente-trois milliard de dinars (330000000000DA) charge de fournir aux entreprises publiques économiques conseil et assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement mis à leur disposition.

A travers la loi 90/10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et du crédit, la BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations de réceptions des fonds du public, les opérations d'octroi du crédit, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle les moyens de paiement et de gestion.

La BADR constitue initialement des agences cédées par la BNA se distingue d'autre banque, dans la mesure où elle est à la fois comme banque de dépôt et banque de développement et à partir de 1990 (LMC) une banque à vocation universelle active dans différents secteurs d'activités.

Les succursales et agences ne pourront être créées que par la décision du conseil d'administration. Ça dure est fixé à quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter du son ammonification du registre de commerce.

1-8. **Les activités de la BADR :**

Le financement de la BADR porte sur plusieurs secteurs d'activités suivants :

- Le secteur de l'agriculture en amont et en aval ;
- Le secteur de pêche et des ressources halieutiques ;
- Le financement des programmes de développement rural ;

Dans le financement de développement du secteur agricole la BADR est orientée également vers la concrétisation des programmes soutenus par les pouvoirs publics, notamment

- Les crédits à l'emploi des jeunes ;
- Les crédits aux particuliers, pour but de création des activités dans les zones rurales ;

³⁷ www.BADR-bank.com

- Les crédits à la construction des logements ruraux ;
- Les crédits aux professions libérales, destiné aux jeunes diplômés dans des domaines spécifiques (la médecine, l'architecture...etc.) ;

1-9. **Les objectifs de la BADR :**

- L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles.
- La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devise.
- L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans le domaine de l'activité accordée à la clientèle.
- L'extension et le redéploiement de son réseau.
- La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre à leurs besoins.
- L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement.

1-10. **présentation de l'agence BADR de Kherrata (360)**

La BADR dans la wilaya de Bejaïa était représentée par quatre (04) agences cédées par la BNA (Bejaïa, Akbou, Amizour, Kherrata). Son réseau est étendu à dix (10) agences implantées dans les différentes communes de la wilaya (Sidi Aich, Tazemalt, Aokas, Ouzelleguen et Seddouk). Ces agences sont sous la direction d'une succursale (groupe Régional) situé au niveau de la wilaya.

L'agence locale d'exploitation KHERRATA se trouve sur la Rue CHAHID ALLIK LAMRI au centre-ville de KHERRATA, son rayon d'exploitation est très large de la commune de DRAA EL GAID jusqu'à la commune de TAMRIJTE (SOUK EL TENINE) la superficie de cette agence est de 186 m² location APC.

Les fonctions de cette agence sont assurées par 15 éléments répartis selon l'organigramme (annexe) les comptes gérés dans cette agence 6480 comptes sont répartis comme suit :

- 486 comptes de chèques
- 1126 comptes courants commerciaux
- 4523 comptes livret d'épargne
- 345 compte épargne junior

La BADR de Kherrata a participé :

- Au développement de l'ensemble du secteur de l'agriculture

- A la promotion des activités agricole, artisanales commerciales, libérales et agro industrielles.
- Assurer toutes les Operations d'une banque de dépôt.
- Financer les structures et les activités de la promotion agricoles.
- Financer les structures et les activités de toute nature liée en amont et en aval à la production des secteurs de l'agriculture et industriel.

1-11. Les ressources et emplois de l'agence

- **Les ressources**

L'agence BADR de Kherrata dispose d'un certain nombre important des ressources sur lesquelles elle peut accorder des crédits et effectué des Operations de financement.

Est parmi ces ressources :

- Dépôt a vue :

-compte de cheque (Dinar/Devise)

-compte commercial (personne moral)

-compte commercial (personne physique)

-livret d'épargne

-compte courant

-compte administration

- Dépôt a terme :

C'est un compte de dépôt non matérialisé par des titres bancaires, destiné aux personnes physiques ou morales.

- Bon de caisse

C'est un dépôt à terme matérialisé par un titre lequel les clients sollicitent la banque pour souscrire une somme déterminé a une durée de son choix. A l'échéance, la banque verse une majoration du capital.

- **Les emplois :**

Les emplois de l'agence sont constitués de différents crédits octroyés par l'agence, à ce niveau on trouve ;

- Crédit par caisse
- Crédit d'exploitation
- Crédit de compagnie
- Découvert mobilisable
- Avances sur facture
- Avances sur créances nées non constaté sur délégation de marche
- Avance sur créances nées à l'exploitation
- Avance sur marchandises
- Avance d'exploitation garantie

1-12. **Présentation du service de crédit**

Le service crédit est le service le plus important dans l'agence, car l'étude et l'analyse d'un dossier de crédit d'investissement sont parmi les Operations principales qui génèrent les produits. Toute mauvaise gestion de crédit peut engendrer des pertes pour la banque.

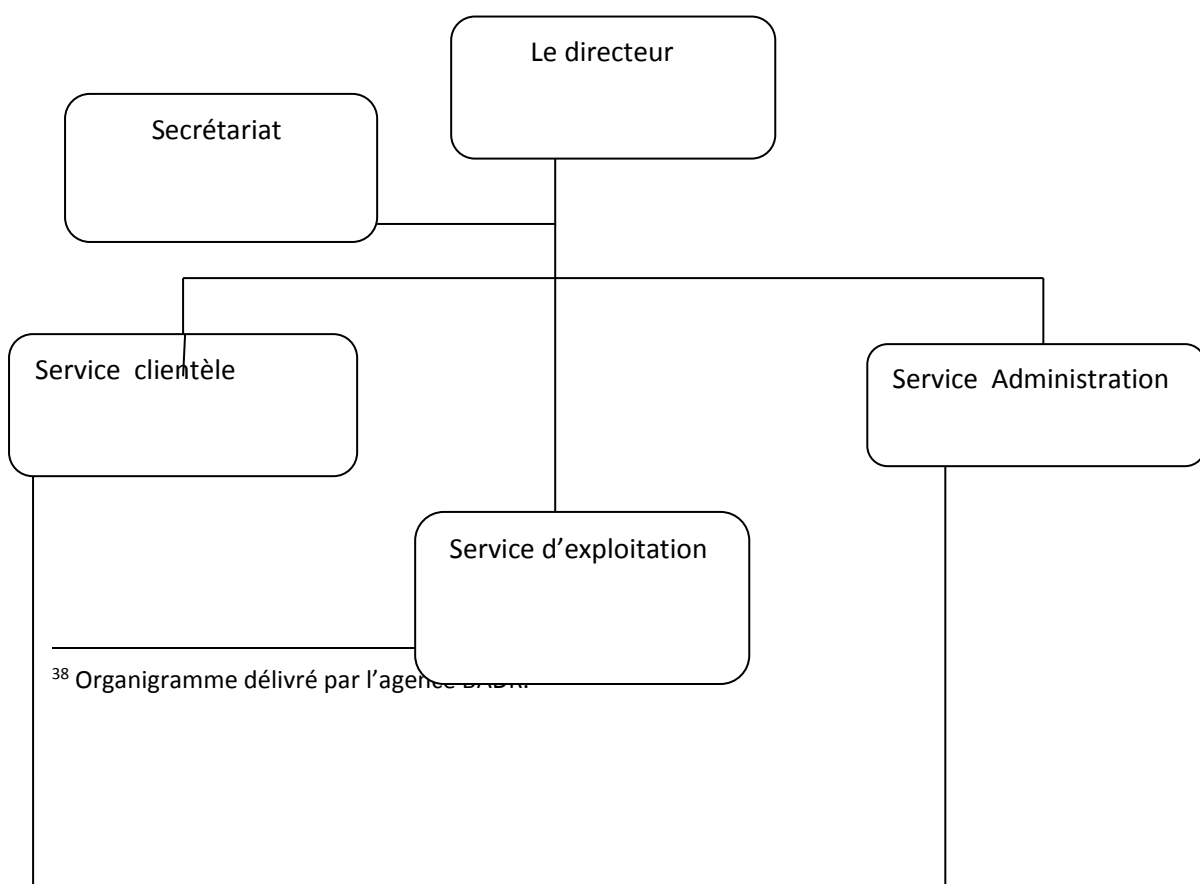
Rôle de service de crédit

On distingue :

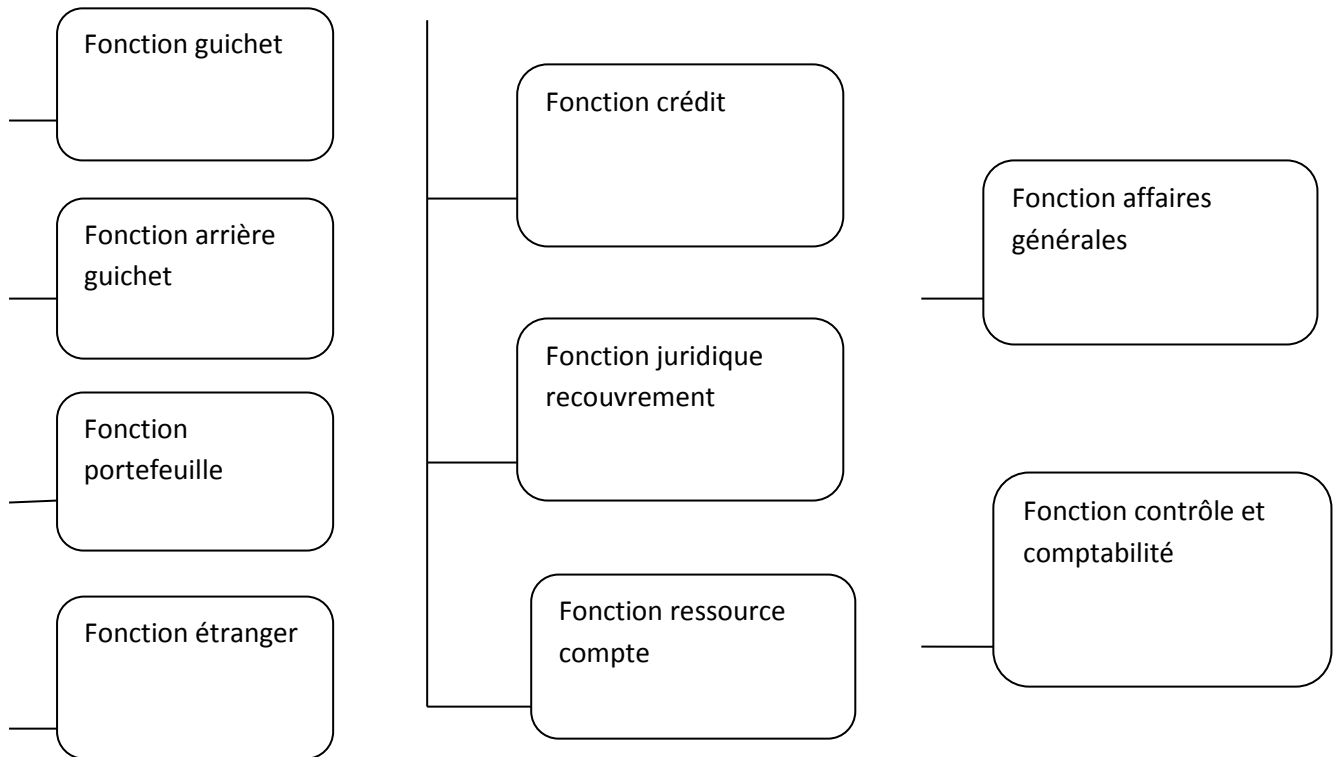
- Etudier les dossiers de financement et les soumettre au comité du crédit et de trésorerie
- Préparer les travaux par le comité et de trésorerie de GRE
- Réception de la clientèle pour information et orientation
- Contrôles, les crédits mis en place par les agences
- Recueillir des garanties bloquantes



Organigramme de la BADR (agence de KHERRATA)³⁸



³⁸ Organigramme délivré par l'agence de KHERRATA



Section 2 : résultat de l'entretien du porteur de projet d'élevage bovin :

2-1. Présentation du porteur de projet d'élevage bovin

Le bénéficiaire est Mr Z.S, il est âgé de 36 ans chômeur avant il était travailleur dans un usine de fabrication des jus, célibataire. Il est bénéficiaire d'un crédit d'une valeur de **989 109.45** DA et d'une dure de 4 ans.

Son projet est l'exploitation de bovin, le début de son activité d'élevage et en 2015, à ce moment dispose de 7 vache laitiers de type (demi-croisé et rouge et blanc).

2-2 Déroutement de l'activité d'élevage

- **La superficie exploitée :**

Le bénéficiaire a construit un hangar de **225 m²** déifiée sur un terrain d'une superficie de **600 m²**.

- **Les matériels utilisés :**

- Une citerne d'eau
- bedon en inox (lait)
- 8 bedons pour eau
- 4 bérouttes
- Véhicule de transport
- Des raclettes
- **Les aliments utilisés :**
 - Remoulage
 - Finition bovin
 - Jumbo bovin
 - Fenouillet

❖ Pour les vaches laitières :

Selon Mr. Z.S, les vaches laitiers ont la nécessité de remoulage d'une quantité de **12 Kg/jour**. Ce qui concerne la collecte du lait ça se fait deux (2) fois par jour, aussi le nombre de litres données (6vaches laitiers et 15ou10L/j pour une vache) entre **60 litres et 90 litres/** jour sur tout le nombre des bovins laitiers exploités. Tout dépend des circonstances climatiques.et aussi Il est important de toujours avoir de l'eau dans la ou les cuves, afin que les animaux puissent boire. Au bout de plusieurs jours sans eau, les animaux meurent. Une cuve à eau se remplit au robinet (comme fait précédemment) ou avec l'eau de pluie. Dans ce cas là, le remplissage est fonction de la quantité d'eau tombée, et du nombre de bâtiment présent dans la ferme.

La quantité du lait collecter par jour est varié entre **10 à 15** litre/jour. Selon cet éleveur, les vaches laitières n'ont pas arrivé à couvrir ces besoins alimentaire en terme des couts ce qui signifie que la quantité collecte du lait par jour n'est pas rentable par rapport aux frais des aliments de ces vaches laitières.

- Le prix du lait : $p(x) = 40 \text{ DA/L}$
- La quantité collecte par jour : $Q(x) = 10 \text{ L/J}$

❖ Le résultat obtenu par jour (pour une vache) :

$40 \text{ DA} * 10 \text{ L} = 400 \text{ DA/j}$

Par contre, les charges ou les frais des aliments par jour pour une vache :

- $p(x) = 54 \text{ DA/kg}$
- $Q/j = 10 \text{ kg}$

Ce qui Donne:

$54 \text{ DA} * 10 \text{ kg} = 540 \text{ DA/j}$

Les frais des aliments sont supérieurs à la quantité du lait collecté par jour (**540 DA > 400 DA**) une différence de **140 DA**.

Ainsi, l'éleveur dispose de :

❖ **Les vaches laitières en production :**

L'atelier des vaches laitières sera organisé en tenant compte de la production laitière individuelle :

- ✓ Vaches produisant moins de 5000 litres /an (L /an) ;
- ✓ Vaches produisant entre 5000 et 6000 L /an ;
- ✓ Vaches produisant plus de 6000 L / an.

❖ **Veaux avant sevrage ou nursery.**

L'identification de cet atelier est importante, elle permet avec une conduite appropriée des veaux et de minimiser le taux de mortalité et d'avoir une meilleure croissance des animaux.

❖ **Veaux et vèles jusqu'à 1 an :**

Les veaux et vèles seront élevés ensemble jusqu'à l'âge de 6 mois. Par la suite, les mâles seront orientés vers le marché et les vèles vers l'atelier génisses d'élevage.

❖ **Génisses d'élevage 1 à 2 ans :**

Les génisses d'élevage 1-2 ans seront conduites dans un atelier à part, au sein duquel pourraient être identifiés des groupes sur la base de l'âge et du poids, et ce pour réduire le stress et la compétition.

❖ **Génisses de plus de 2 ans et les vaches tarées :**

Les génisses pleines ainsi que les vaches tarées seront conduites dans le même atelier.

2-3 Les constructions et les apports alimentaires

➤ **les bâtiments d'élevage :**

- ❖ **Luzerne :** 10 ha ; dont 2 ha seront réservés à la production de foin destiné à l'alimentation des jeunes ;
- ❖ **Bersim :** 7 ha ;
- ❖ **Mais fourrager :** 7 ha destiné à l'ensilage.

Le maïs ensilage peut constituer une excellente source d'énergie pour les vaches laitières.

➤ **Apports alimentaires**

Vaches laitières

L'estimation des apports alimentaires de l'atelier vache laitier est raisonnée en **4** étapes.

Etape 1 : Estimation des besoins des vaches laitières ;

Etape 2 : Evaluation des apports de la ration de base constituée de fourrages verts, et secs c'est sur la base de la capacité d'ingestion de la vache exprimée en matière sèche ingérée (variant de 13 à 15 kg MS / jour) ;

Etape 3 : Correction de la ration de base par des aliments concentrés afin de permettre une production de lait similaire sur la base des apports énergétiques et protéiques ;

Etape 4 : Formulation à moindre cout d'un mélange de concentrés de assurant la production additionnelle de lait.

Les compléments minéraux vitaminés, le lait en poudre sont comptabilisés aux prix de 6000 Daet 9500 / t Tonne respectivement. Pour le lait frais, il s'agit d'une auto – approvisionnement.

- ✓ Les soins vétérinaires : 12000Da /mois.
- ✓ Les frais de reproduction : 2000Da/mois.

Les soins vétérinaires sont obligatoires qui incluent aussi d'autres médicaments, leur nécessité est indispensable aussi les frais de reproduction dans le cas où il s'agit d'une collecte de lait ou des foies survenus dans la commercialisation du lait.

2-4 Les charges et les recettes d'exploitation

➤ Les charges fixes :

- ✓ La main d'œuvre : Les besoins en personnel sont :
- ✓ 2 vachers : payés à 4000 Da/ mois chacun.
- ✓ 2 ouvriers : payés à 16000 Da / mois chacun. (8000 DA par mois qui travaille 8 jours par mois)
- ✓ 1 gardien : payés à 18000Da / moi

Ce qui concerne les charges fixes s'agit de la main d'œuvre qui est un facteur important soit dans l'intérieur de l'hangar ou s'agit des travailleurs qui transportent des aliments et aussi ce qui sont chargés du transport du fumier et aussi le gardien qui veille sur la sécurité des animaux.

Les frais d'intervention du vétérinaire privé sont comptabilisés au niveau du poste des soins vétérinaires ;

➤ Les recettes de l'exploitation

Sur la base des ventes des animaux et du lait projetées, il a été procédé à l'estimation des recettes de l'unité en tenant compte des prix :

- ✓ Vaches de réforme : 90000Da / tête ;
- ✓ Géniteur : Vendu au prix d'achat ;
- ✓ Mâles (0-6 mois) : 50000Da / tête ;
- ✓ Génisses de réforme : entre 90000Da et 140000 DA/tête ;
- ✓ Génisses de reproduction : 160000Da/ tête ;
- ✓ Lait : 45 Da / litre.

Les recettes de l'exploitation s'agissent soit d'un bovin de 6 mois au plus destinée à la vente afin de couvrir les autres charges (l'achat des aliments) ou la vente d'une vache vers la consommation de la viande pour une boucherie ou des foies pour clients.

Les charges variables de cette exploitation ont été déterminées sur la base des hypothèses suivantes :

- Le fourrage est comptabilisé au coût de production qui tient compte de toutes les charges afférentes à la composante " exploitation agricole" : luzerne : 1800 DA ; foin de luzerne : 4500DA, bersim : 2500DA et ensilage de maïs : 4500 DA
- Les prix retenus pour les aliments concentrés sont ceux enregistrés au niveau des souks

❖ **La production laitière :**

Des visites mensuelles ont été effectuées au sein de chaque élevage et durant toute la période de l'étude. Les rendements en lait ont été calculés à travers la moyenne de production journalière de toutes les vaches en lactation et le rendement laitier par vache est limité, ce qui pourrait s'expliquer par les contraintes d'ordre nutritionnel. Les avortements constituent un véritable problème dans un élevage bovin.

2-5. Les contraintes de l'élevage bovin

Selon le bénéficiaire, La mauvaise adaptation des races importées : L'introduction de ces vaches laitières ne s'est pas traduite par les rendements escomptés ; ils sont même à des niveaux très faibles et aussi plusieurs facteurs :

- Importation anarchique de divers pays
- Inadaptation aux conditions climatiques locale
- Non disponibilité de l'aliment adéquat (céréales, tourteaux)
- Réduction des quantités et hausse des prix de l'aliment séché, en raison des sécheresses successives
- Mauvaise maîtrise des techniques de conduite des cheptels
- Relâchement du suivi sanitaire
- Prix du lait peu incitatifs en comparaison avec ceux de la viande
- *La faiblesse de technicité* chez les éleveurs dans la maîtrise et la rigueur de la conduite du troupeau, de la rationalisation de l'alimentation et de l'exploitation des techniques de reproduction

2-6. Les obstacles de l'activité d'élevage bovins selon l'enquête

D'après l'éleveur qui a insisté sur l'insuffisance de plusieurs moyens qui sont très efficace durant l'exploitation de son activité d'élevage selon lui, ces obstacles son comme suite :

- L'annulation de l'octroi des crédits pour les véhicules de transport qui sont la base pour assurer une activité comme l'élevage des bovins
- L'achat des bovins devrait être faite par les bénéficiaires pas par les banques car le choix des bovins est très intéressant pour destiné entre la meilleure et la mauvaise qualité
- La commercialisation du lait qui doit être vendue directement au dépositaire du collecte du lait pas d'une façon direct pour les commerçants
- Les couts élevés des aliments des bovins
- La non disponibilité des vétérinaires de qualité et les frais très élevés exigés par ces derniers.

2-7. Le point de vue général sur l'activité d'élevage :

Selon le bénéficiaire, Le bien-être animal consiste essentiellement à appliquer des pratiques sensibles et sensées vis-à-vis du bétail présent dans l'élevage.

En général, les consommateurs perçoivent les normes rigoureuses de bien-être animal comme un indicateur de la sécurité sanitaire, de l'innocuité et de la grande qualité des aliments. Les normes de bien-être animal font partie des plans de qualité et de salubrité des aliments à la ferme. Habituellement, les codes de bien-être animal répondent à cinq besoins fondamentaux qui devraient correspondre aux meilleures pratiques agricoles relatives au bien-être animal. Le respect de ces cinq besoins représente le concept global de bien-être animal.

Les animaux devraient être élevés conformément aux cinq principes suivants :

- S'assurer que les animaux sont préservés de la soif, de la faim et de la malnutrition.
- Assurer aux animaux un confort approprié
- Veiller à ce que les animaux soient préservés de la douleur, des blessures et des maladies.
- Faire en sorte que les animaux n'aient pas peur.
- Veiller à ce que les animaux puissent exprimer des comportements considérés comme normaux pour l'espèce.

Section 3 : Etude de cas d'un porteur de projet d'élevage bovin

Selon l'agence BADR-Kherrata (360) qui nous a remis un dossier d'un porteur de projet d'élevage bovin bénéficié dans le cadre de l'ANGEM, voici les documents destinés à la réalisation de l'investissement :

Tableau n°15 : Liste de biens d'équipements et services à acquérir :

N°	Désignation	Quantité	Fournisseur/prestataire Et adresse	Observation
01	Génisses Pleines	03	<u>SARL DEVELOPPEMENT ELEVAGE DE KABYLIE D.E.K</u>	
02	Services d'assurance	01	CRMA BEJAIA	
03	Services bancaire	01	BADR (360) KHERRATA	

Source : document fournit par l'agence BADR-Kherrata

3-1.décision d'éligibilité et de financement projet :

La structure de financement de ce projet se répartit comme suit :

- Apport personnel (1%) : 9891,09 DA
- P.N.R (29%) : 286 841,74 DA
- Crédit bancaire (70%) : 692 376,62 DA
- Soit un total de : 989 109,45 DA

Bonification du taux d'intérêt bancaire : 100%

Analyse du Tableau n°1 :

1. Apport personnel = (montant total * taux(%))
9891,09DA=989109,09DA* 0.01

2. PNR = (montant total * taux (29%))
286841.74DA=989109.45DA* 0.29

3. crédit bancaire = montant total * taux (70%)
692376.62DA=989109.45DA * 0.7

Commentaire :

Nous regardons que le crédit bancaire couvre 70% de la totalité des biens et les équipements à acquérir, de ce fait l'apport personnel (1%) et le PNR (29%) d'une totalité de 30%. Le bénéficiaire de l'activité d'élevage bovin d'un montant total de 989109,45 est reparti à l'achat de 03 génisses pleins de la part de SARL (D.E.K) et, services d'assurance (CRMA de Bejaia) et aussi travers le financement bancaire, ceux si est une structure de financement de projet d'élevage bovin.

3-2. le contrat préforma multirisque bovine

Tableau n°16 : contrat préforma multirisques bovine

unité :(DA)

<u>Client</u> : 2050003899 MR/MME	
<u>Police n°</u> :	
<u>Date d'effet</u> : 26/11/2014	<u>Date fin de contrat</u> : 25/11/2015
Données Objet à assurer	
Prix unitaire de la bête	963000
Age animal (mois)	0
Garantie	risque gestation
Taux	1.5
Taux mortalité bovine	4.5
Pose de l'aiment gastrique	non

Commentaire :

Le contrat préforma multirisque bovine ce forme de nombre de cheptel à acquérir qui devront être soumis a l'assurance. Le prix unitaire de la bête 963000 da, aussi un taux de mortalité bovine (4.5%), cette contrat d'assurance en cas des dommages, quelque soit leur nature causés au tiers par les animaux ou des sinistre provenant du fait volontaire de l'assuré ou de ses préposé aussi des animaux perdus, volé ou des pertes par maladies se produisant dans les 15 jours qui suivent la date d'effet du contrat pour les animaux nouvellement introduits a l'assurance et aussi de la mort survenant après une opération pratiqué par une autre personne qu'a le vétérinaire.

3-3. les Garanties

Tableau n°17 : Garanties

unité :(DA)

Garantie	Capital	Prime de base	Réduction de majoration	Prime nette
Bâtiment d'élevage construit en semi léger	1.000.000.00	1.950.00		1.950.00
Cheptel vif construction en semi léger	963.000.00	1.877.85		1.877.85
Inondation sur bâtiments d'élevage	1.963.000.00	1.963.00		1.963.00
Recours des voisins et des tierces constructions	1.000.000.00	480.00		480.00
Explosion bâtiments d'élevage	1.963.000.00	196.30		196.30
Tremblement de terre	1.963.000.00	588.90		588.90
Mortalité bovins	963.000.00	43.335.00		43.335.00
Risque gestation	963.000.00	14.445.00		14.445.00
Tempête sur bâtiment d'élevage	1.963.000.00	1.963.00		1.963.00

Dégâts des eaux sur bâtiments agricoles	1.963.000.00	1.570.40		1.570.40
Dommages corporels	1.000.000.00	100.00		100.00
Dommages matériels	200.000.00	100.00		100.00
Prime nette :	68.569.45	Compléments : 500.00		
Réduction :		Taxe : 11.741.81		
Majoration :		Timbres : 40.00		
Taux	Base TVA			Montant TVA
7%	900 000.00			
Total TVA				63 000.00
Total H.T				900 000.00
Total toutes taxes (TTC)				963 000.00

Source : document fournit par l'agence BADR

Analyse du tableau 3:

Pour les garanties chaque capital est suivi par une prime de base qui considérer comme une prime nette. Ce dernier est calcule selon le degré de dégât réalisé (tout dépend de la nature du sinistre).

- Le montant total(HT) est soumis aussi à la TVA :

Le total (TVA)= le montant total (HT) * taux (7%)
63 000.00 DA= 900 000.00DA * 0.07

Le montant (TTC)= le montant total (HT) + Le total (TVA)
963 000.00 DA= 900 000.00DA + 63 000.00 DA

Prime nette total est calculea partir de l'ensemble des prime nette pour chaque garantie comme suivant :

$$(1.950.00+1.877.85+1.963.00+480.00+196.30+588.90+43.335.00+14.445.00+1.963.00+1.570.40+100.00+100.00) = \mathbf{68.569.45DA}$$

3-4. Devis d'assurance multirisques bovine

Tableau n°18 : devis d'assurance multirisques bovine

Unité :(DA)

Désignation	Prix TTC
Génisses Pleins (dans le cadre de l'ANGEM)	963 000
Exonérée de TVA	
1) Cotisation (+)	68 569.45
2) Compliment (+)	500.00
3) Montant imposable a la TVA (1+2)	69 069.45
4) TVA 17% *4	11 741.81
5) Timbre (+)	40.00
6) Net à payer (TTC) (4+5+6)	80.851.26

Analyse du Tableau n°4 :

- Le Montant imposable à la TVA est calculé comme suite :

Le Montant imposable a la TVA = Cotisation + Compliment

$$69\,069.45\text{ DA} = 68\,569.45\text{ DA} + 500.00\text{ DA}$$

- La TVA est calculée :

TVA = Le Montant imposable a la TVA * taux de TVA (17%)

$$11\,741.81\text{ DA} = 69\,069.45\text{ DA} * 0.17$$

➤ Net à payer (TTC) est calculé :

Net a payer (TTC) = Le Montant imposable a la TVA + montant TVA (17%) + Timbre

$80.851.26\text{DA} = 69\,069.45\text{ DA} + 11\,741.81\text{DA} + 40.00\text{ DA}$

3-5. Remboursement dans le cadre de l'ANGEM

Tableau n°19 : échéance de remboursement définitif dans le cadre de l'ANGEM

Unité : (DA)

Libellés	1 ^{er} année				2 ^{eme} année			
	1 ^{er} trimestr e	2 ^{em} trimestr e	3 ^{eme} trimestr e	4 ^{eme} trimestr e	1 ^{er} trimestr e	2 ^{em} trimestr e	3 ^{eme} trimestr e	4 ^{eme} trimestr e
Rembours ement	23903.48	23903.4	23903.48	23903.48	23903.48	23903.48	23903.48	23903.48
Libellés	3 ^{em} année				4 ^{eme} année			
	1 ^{er} trimestr e	2 ^{em} trimestr e	3 ^{eme} trimestr e	4 ^{eme} trimestr e	1 ^{er} trimestr e	2 ^{em} trimestr e	3 ^{eme} trimestr e	4 ^{eme} trimestr e
Rembours ement	23903.48	23903.4	23903.48	23903.48	23903.8	23603.48	23903.48	23903.48
Total	382 455. 65							

Analyse du tableau:

Nous constatons a travers le tableau ci-dessous que le remboursement dans le cadre de l'ANGEM pour les quatre (4) années se faite a travers des échéances versé dans quatre trimestres pour chaque années d'une valeur de 23903.48 DA.

➤ L'échéance versée pour une année est calculée comme suite :

L'échéance versée pour une année = Echéance trimestriel * nombre de trimestre (4 trimestre)

$$95613.92 \text{ DA} = 23903.48 \text{ DA} * 4$$

➤ L'échéance versée pour les quatre ans égale :

L'échéance versée pour les quatre ans = L'échéance versée pour une année * 4
ans.

$$382\,455.65 \text{ DA} = 95613.92 \text{ DA} * 4$$

3-6. Les avantages accordés

Tableau n°20 : notification des aides et avantage accordés

Unité : (DA)

	Chiffre	Durée (mois)	Bonification
P N R	286 841.74	36	-
Taux d'intérêt commercial	692 376.62	-	Bonification de 100%

➤ Le Prêt Non Rémunéré de 286 841.74 DA remboursable sur une durée de 36 mois avec un intérêt commerciale de 692 376.62 DA accordée au niveau de l'agence 360 BADR de Kherrata dans le but de d'informer le bénéficiaire des avantages a titre de la réalisation de l'activités d'élevage conformément a la réglementation en vigueur et aussi des avantages fiscaux a titre de l'exploitation.

Conclusion:

L'analyse de l'élevage bovin de notre enquête a permis de regrouper les élevages en groupes homogènes en fonction du niveau de dotation en facteurs de production. On distingue plusieurs types qui regroupent beaucoup de petits éleveurs et peu de grands éleveurs. Le coût de production reste élevé, du fait de l'achat, à prix fort, de la majorité des aliments. Ces

éleveurs n'arrivent pas à atteindre des performances de production satisfaisantes et cela malgré les incitations financières initiées par l'Etat. Les subventions représentent la moitié de leur revenu total. En perspectives, des efforts devraient être concentrés sur la formation des éleveurs et la substitution des matières premières alimentaires importées par des matières locales.

Conclusion

Générale

Conclusion générale

S'il y a un secteur vital qui ne fait malheureusement pas souvent la une de l'actualité, c'est bien celui de l'agriculture. Pourtant toutes ses filières sont entrées dans une dynamique sans précédent et réalisent des performances jamais atteintes depuis l'Indépendance. Dernière performance rendue publique, selon nos résultats obtenus sur les capacités de production renforcés au niveau de l'élevage bovin dépend du nombre de vaches et aussi les raisons

tiennent du traitement, de la technique d'élevage et du savoir-faire en plus, évidemment, des races bovines exploitées.

Dans notre pays, l'agriculture qui était plongée dans un profond coma depuis des décennies. Car il n'y a pas que le lait qui est touché par la pénurie et l'inflation mais les céréales aussi. Malgré que L'État algérien a indéniablement mis des moyens colossaux sur la table pour stimuler la production laitière. Mais le point faible de cette politique volontariste, et sans doute la cause de ses résultats modestes, réside dans le manque d'accompagnement technique des éleveurs.

Pour se faire une idée de l'ampleur de la tâche, il faut savoir que la relance actuelle de l'agriculture s'inscrit dans une politique plus large qui est celle du Renouveau rural. Une politique dont l'objectif principal est de fixer les populations rurales. Pour ce faire, il faut rendre leur environnement plus attractif qu'il ne l'est. Une politique a plusieurs intervenants mais qui, pour l'instant, semble préoccuper seulement a travers des dispositifs publics et les instruments destinés au déroulement de l'activité de l'élevage bovin qui consiste beaucoup a une étude très profonde soit du côté de financement d'une part ou l'amélioration des conditions des éleveurs dans le but de la réalisation d'une productivités qui peut satisfaire la demandes globale locale d'une autre part.

**Références
bibliographique
Liste des tableaux et
des figures**

Références bibliographique :

I. Ouvrages :

1. Ait Amara H., 2007. Crise agricole, crise du développement. In Recherches Internationales, n° 80, Octobre-décembre, pp. 185-198.
2. Amellal R., 2000. La filière lait en Algérie : entre l'objectif de la sécurité alimentaire et la réalité de la dépendance. In : Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000. Série. B / n° 14, 1995, I.N.A., El Harrach, Alger, pp 229-238.
3. HILEL Hamadache. Rente pétrolier et évolution du secteur agricole en Algérie. « Syndrome hollandais et échangeabilité ». thèse de master of science du CIHEAM-IAMM n°103-2010. P 80.

II. Documents et rapports :

- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural., 2010, Recensement Général de l'Agriculture de 2008. Alger.
- Document donné par l'agence BADR de Kherrata.
- Les politiques agricoles à travers le monde : quelques exemples, Ministère de l'agriculture.
- Direction des Services Agricoles (DSA) de Bejaia
- Angem de Bejaïa
- Cnac de Bejaïa
- Ensej de Bejaïa

III. Revues :

- Akerkar A., 2012. The National Plan of Agricultural and Rural Development, a cyclical answer to structural problems, communication présentée au XIII World Congress of Rural Sociology, Lisbon, Portugal- du 29 Juillet au 4 août 2012
- Boukella M., 2008. Politiques agricoles, dépendance et sécurité alimentaire, In l'Algérie de demain, relever les défis pour gagner l'avenir.

- MADANI T., HUBERT B., VISSAC B., CAABIANCA I., 2002 Analyse de l'activité d'élevage bovin et transformation des systèmes de production en situation sylvo pastorale algérienne. Revue Elev. Méd. Vét. Pays trop : 55 (3) :197-209.
- Soumaya KAUCHE-ADJLANE « La filière laitière en Algérie. Etat des lieux et focus sur quelques contraintes de développement. CIHEAM. Lettre n°35 - Décembre 2015.
- Soumaya KAUCHE-ADJLANE ., Boudina M. et Ghezali S. (2012). Evaluation des contraintes zootechniques de développement de l'élevage bovin

IV. Mémoires et thèses :

1. AKERKAR AKLI « Evaluation et impacts du PNDAR dans la wilaya de Bejaïa » mémoire du magister.2006.
2. NAILI MOHAMED, évolution et adaptation nécessaire du secteur agricole en Algérie, les notes d'analyse de CIHEAM n°52-septembre 2009. (Thèse magistère).
3. KHELFA M. BOULANOUARA L. « l'impacte du PNDA sur le secteur agricole de la wilaya de Bejaïa ».promotion2006.
4. MOUFFOK C., 2007. Diversité des systèmes d'élevage bovin laitier et performances animales en région semi-aride de Sétif. Thèse de magister. Option : Sciences animale INA ALGERIE.

V. Sites web :

www.BADR-BANQUE.dz

www.Cnac.dz

www.ANGEM.dz

www.ENSEJ.dz

www.FAO.dz

Les tableaux

<u>Tableau n°01</u>	indices FAO des prix des produits alimentaires de 1 ^{er} semestre 2015	Page 05
<u>Tableau n°02</u>	indices FAO des prix des produits alimentaires de 1 ^{er} semestre 2015	Page 06
<u>Tableau n°03</u>	évolution des terres utilisé par l'agriculture de 2000 a 2010 (unité : hectare)	Page 09
<u>Tableau n°04</u>	taux de croissance des valeurs ajoutées aux prix de l'année précédente chaînés (2011 - 2015)	Page 20
<u>Tableau n°05</u>	Taux de croissance de la production agricole (2011-2015)	Page 21
<u>Tableau n°06</u>	Bilan des opérations financées dans le cadre du PNDA (2005-2010).	Page 29
<u>Tableau n°07</u>	Evolution de l'élevage en Algérie (2004-2013).	Page 37
<u>Tableau n°08</u>	Evolution des produits de l'élevage bovins	Page 40
<u>Tableau n°09</u>	Evolution de la production laitière nationale (M.A.D.R, 2015)	Page 43
<u>Tableau n°10</u>	Le financement de l'élevage bovin par l'ANGEM dans la wilaya de Bejaia	Page 54
<u>Tableau n°11</u>	Comment est financé le projet d'investissement par le Cnac	Page 57
<u>Tableau n°12</u>	L'évolution de financement de l'élevage par le CNAC de Bejaia	Page 58
<u>Tableau n°13</u>	Structure de financement « ANSEJ »	Page 62
<u>Tableau n°14</u>	évolution des projets financés du secteur d'élevage par l'ANSEJ dans la wilaya de Bejaia de 2013 à 2015	Page 62
<u>Tableau n°15</u>	Liste de biens d'équipements et services à acquérir	Page 77
<u>Tableau n°16</u>	contrat préforma multirisques bovine	Page 78
<u>Tableau n°17</u>	Garanties	Page 79
<u>Tableau n°18</u>	devis d'assurance multirisques bovine	Page 81
<u>Tableau n°19</u>	échéance de remboursement définitif dans le cadre de l'ANGEM	Page 82
<u>Tableau n°20</u>	notification des aides et avantage accordés	Page 83

Les figures

<u>Figure n°1</u>	taux de croissance de la production agricole en Algérie 2011-2015	Page 21
<u>Figure n°2</u>	les répartitions de l'opération financée dans le PNDA (2005-2010)	Page 29
<u>Figure n°3</u>	Evolution des produits de l'élevage bovins (2005-2014)	Page 41
<u>Figure n°4</u>	la part de financement de chaque catégorie d'élevage par le Cnac de Bejaia	Page 59
<u>Figure n°5</u>	le nombre de projets financés par l'Ansej pour chaque catégorie d'élevage dans la wilaya de Bejaia	Page 63

FAO	Food and agriculture organization.organisation des nations unis pour l'agriculture et l'alimentation
------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PIB	Produit intérieur brute
HA	Hectare
PNDAR	Plan national du développement agricole et rural
ANDI	Agence Nationale de Développement de l'Investissement
BADR	<i>Banque de l'Agriculture et du Développement Rural</i>
MADR	Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural
CNT	comptes nationaux trimestriels
SAU	superficie agricole utile
SAT	Superficie agricole totale
EAC	exploitations agricoles collectives
ENMAFA	Ecole nationale des métiers de l'agriculture, des forêts et de l'agro-industrie
PRCHAT	le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique aux producteurs
SYRPALAC	le Système de Régulation des Produits Agricoles de Large Consommation
ANSEJ	L'Agence Nationale de Soutien de l'Emploi des jeunes
ENGEM	Agence nationale de gestion du Microcrédit
C NAC	La Caisse Nationale d'Assurance Chômage
CIHEAM	Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes
DA	Dinar Algérien
F.N.R.D.A	Le Fonds National de Régulation et du Développement Agricole
P.N.D.A	Programme national du développement agricole
C R M A	CAISSE REGIONALE DE MUTUALITE AGRICOLE
T SA	journal de tout sur Algérie

